

Réforme de l'assurance récolte : ce que le monde agricole audois pense du projet



Robert Curbières, de la Confédération paysanne.

L'Indépendant, le 11/01/22

Entre soutien plein et entier, accord de principe mais attente d'éclaircissements, et rejet massif, Philippe Vergnes, le président de la Chambre d'agriculture, Frédéric Rouanet, responsable du Syndicat des vignerons, et Robert Curbières, représentant de la Confédération paysanne, évoquent la réforme promise de l'assurance récolte, examinée à partir de ce mercredi 12 janvier par l'Assemblée nationale.

"Temps de trouver des solutions plus pérennes"

- **Philippe Vergnes, président de la Chambre d'agriculture de l'Aude.** *"Je fais d'abord confiance à l'association générale de la production viticole (AGPV), dont les responsables semblent satisfaits de l'évolution de la tournure du texte de loi. Il est clair que le système actuel n'est plus satisfaisant, qu'il faut un système assurantiel plus réfléchi, pour mieux compenser les pertes liées aux aléas climatiques, auxquels on sera de plus en plus soumis. Aujourd'hui, sur 800 000 ha de vigne, 300 à 350 000 sont assurés, dont 150 à 170 000 dans l'ex-Languedoc-Roussillon : on est les bons élèves, et notamment l'Aude, avec 50 % d'assurés. Mais si ça n'a pas plus suivi, c'est bien qu'il y a des limites. Il faut arriver à une meilleure couverture : je sais que c'est compliqué pour les assurances, le coût que ça représente. Mais il est temps de trouver*

des solutions plus pérennes : parce que les hausses de cotisation de 15 à 20 % pour 2022, on ne peut pas les supporter."

"On est encore dans le flou"

- **Frédéric Rouanet, président du Syndicat des vignerons.** *"C'est toujours un progrès quand l'Etat s'engage auprès des agriculteurs sur le principe de la solidarité. Aujourd'hui, les assurances sont trop importantes, les aléas trop réguliers, le système touche à ses limites. La question, maintenant, c'est de savoir comment les contrats vont réellement marcher avec cette réforme. Et pour l'instant, on est toujours dans le flou ; personne, pas même le député Descrozaille, ne peut pour l'instant me dire ce que cette réforme signifierait pour un cas concret. L'autre question essentielle, ce sera aussi la question de la moyenne olympique : parce qu'avec la multiplication des aléas, on ne peut pas atteindre des niveaux qui permettent de compenser les aléas subis. Ce qui est certain, c'est que les aides à l'achat de matériel pour les agriculteurs en dessous du seuil de 20 % des dégâts, ça ne marchera pas chez nous, parce que techniquement, je ne vois aucun moyen pour résister au gel. Mettre en place des chaufferettes, des tours anti-gel, ce n'est pas possible sur les surfaces que nous avons. On doit se contenter d'éviter les labours, de tailler tard : mais quand il fait -5°, ça ne suffit pas."*

"Un renoncement à la solidarité agricole"

- **Robert Curbières, porte-parole de la Confédération paysanne.** *"Oui, aujourd'hui, il y a des limites : sur la lenteur et sur le taux d'indemnisation, au maximum de 35 % pour les calamités agricoles. Mais cette réforme, c'est une mascarade du gouvernement, un renoncement aux formules de solidarité agricole, une allégeance au secteur privé de l'assurance au détriment du sauvetage de la profession. On ne peut pas accepter que les non assurés touchent moins que les assurés : si les gens ne s'assurent pas, c'est qu'ils ne le peuvent pas. Ce n'est pas rentable pour les assurances, il est évident qu'ils vont augmenter les cotisations, et on va aller vers l'impossibilité d'une couverture globale, on va mettre en faillite des exploitations. On va encore exclure des gens en fonction d'un risque dont ils ne portent pas la responsabilité. Si on estime vraiment que l'agriculture est un patrimoine collectif, alors il faut la sauver, et il faut que tout le monde mette la main à la poche : les banques, les assurances, les producteurs de phytos, l'interprofession, le négoce, les vendeurs de matériel. La filière, dans son ensemble, elle est très riche. Ce n'est pas 600 M€ qu'il faut : quand on voit que le Plan gel était chiffré à un milliard, et que l'Aude a reçu 950 000 €, on comprend bien que ce sont des milliards qu'il faut."*

[Antoine Carrié](#)

Limoux : pour la Confédération Paysanne, "aucun hectare de terre ne doit plus consommé"



Une terre de qualité capable de nourrir la population du territoire.

L'Indépendant, Le 24/01/2022

Réunis dernièrement dans la Maison paysanne de la cité blanquetière, les acteurs de la Confédération paysanne ont effectué un tour d'horizon de l'actualité du monde agricole.

Lors de cette entrevue, les membres de la Confédération se positionnent pour une agriculture paysanne qu'elle défend avec constance depuis sa création avec cohérence et globalité. Au demeurant, elle intègre pleinement les dimensions sociales, agronomiques et environnementales dans la production agricole. " C'est une alternative réaliste à un modèle d'agriculture industrielle qui élimine trop de paysans et de structures agricoles diversifiées ". À cet égard et autant sur le plan national qu'en Limouxin et Haute Vallée, le constat semble inquiétant pour les paysans. En effet, si la taille des exploitations augmente, 60 % des exploitations françaises de moins de 20 hectares ont disparu entre 1967 et 1997, tandis que le nombre de celles de plus de 50 hectares, a quasiment doublé. La concentration économique accompagne ce processus. En 1997, 10 % des exploitations européennes réalisaient plus de 65 % des revenus agricoles, les 50 % plus petites n'en réalisant que 5 %. Une donnée qui laisserait peu de place à une installation importante de jeunes agriculteurs.

Privilégier le circuit court

Entre confinement et crise sanitaire, le contexte actuel a mis en évidence un réel besoin d'approvisionnement sur un circuit court pour certains produits. Si les membres de la Confédération

ont trouvé là des raisons d'espérer et de pérenniser leur exploitation, ils pointent du doigt la diminution de terre agricole particulièrement en périphérie des grands centres urbains. " Implanter sur des terres de grandes surfaces de panneaux photovoltaïques, cela peut représenter un complément de retraite pour des agriculteurs en contrepartie, ces surfaces deviennent par conséquent incultes ". Dans le domaine du foncier, la Confédération paysanne affirme qu'aucun hectare de terre agricole ne doit plus être consommé. Pour y parvenir, il convient de mieux définir ce qu'est le foncier agricole, de tenir à jour d'une part l'inventaire des terres en friches pour les reconquérir ; et d'autre part, de créer un inventaire des friches industrielles et urbaines (pour mieux densifier l'urbain).

Nourrir et donner du travail à la population locale représentent les enjeux du territoire. La simplification et l'accès à la DJA (Dotation jeune agriculteur) ne sont pas la seule difficulté à laquelle les porteurs de projet font face. Outre le foncier déjà évoqué, les outils de production, les marchés et la formation sont autant d'obstacles supplémentaires qui font de l'installation agricole un véritable parcours du combattant. À ce titre, la Confédération défend tous les types d'installation dans leur diversité.

Delbourg Claude

Aude : ce que la Confédération paysanne reproche à la réforme de l'assurance-récolte



Robert Curbières et Mathieu Dauvergne, de la Confédération paysanne.

L 'Indépendant, le 28/01/2022

Le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale le 12 janvier, prévoit de définir trois seuils de dommages pour différencier la responsabilité laissée à l'agriculteur, la couverture par l'assurance ou l'intervention de l'Etat en cas de calamités agricoles.

Un déni de solidarité pointé du doigt

Pour Robert Curbières et Mathieu Dauvergne, porte-parole de la Conf' dans l'Aude, la réforme n'a pas de sens : *"Le gouvernement se défousse en privatisant la solidarité. Il sauve le soldat assurance plutôt que de sécuriser les agriculteurs, mais aussi la population, sur la question de l'autonomie alimentaire"*, résume Mathieu Dauvergne. Pour Robert Curbières, la loi *"n'est pas tenable philosophiquement, solidairement et financièrement"*. D'abord parce que le système instaurera le principe d'une moindre indemnisation pour les non-assurés (indemnisation de l'Etat plafonnée à 50 % de l'indemnisation moyenne perçue par un agriculteur assuré) : *"Comment, en République, peut-on proposer un système qui va exclure des agriculteurs d'aides issues de la Pac ?"* Une injustice majeure, souligne-t-il, d'autant que ces exploitants continueront à financer le système via la taxe sur les contrats d'assurance bâtiment. *"ça consiste à aider les plus gros, qui ont les moyens de s'assurer, et vont profiter des financements supportés par les petits. Des petits qui vont soit disparaître, soit être contraints d'intégrer les plus gros, dans une perspective de production de bouffe industrielle"*, se projette Mathieu Dauvergne.

Un non-sens environnemental

Pour Mathieu Dauvergne, le projet de loi est *"une politique de pousse-au-crime qui va accroître les problèmes qu'il était supposé résoudre"*. C'est du côté de l'impact environnemental et agro-écologique qu'il pointe une faille : *"Les plus gros exploitants, qui peuvent s'assurer, auront tout intérêt à planter dans des zones où le risque de gel existe, et vont y maximiser les rendements pour être assurés d'indemnités conséquentes."* Loin de la nécessité de diversification des cultures que défend la Conf', en faisant la première mesure de prévention face au changement climatique. Une réalité à laquelle la réforme ne pourra faire face, assure Robert Curbières : *"Le projet prévoit de passer d'un financement de 300 à 600 M€ : mais ça ne suffira pas."*

Les solutions de la Conf'

Critique envers le projet de loi, la Confédération paysanne a d'autres solutions à l'esprit : *"On demande à l'Etat de jouer son rôle de coordonnateur, pour avoir des exploitations pérennes"*, insiste Mathieu Dauvergne. C'est donc dans un fonds mutuel et solidaire que la Conf' voit l'issue : toujours financé par les taxes que versent les agriculteurs, par l'Etat et l'Europe, certes ; mais aussi par une nouvelle cotisation, prélevée par la MSA ; en *"étendant la répartition du financement du risque potentiel subi par les agriculteurs à tous ceux qui bénéficient de leur travail (fabricants de matériel, producteurs d'intrants, négoce, distribution)"* ; et enfin en instaurant une taxe sur la spéculation sur les matières premières agricoles. De quoi pérenniser la couverture des pertes, estime Robert Curbières : et ainsi *"encourager"* les nouvelles installations et éviter les départs.

Après l'Assemblée, le Sénat en février

Adopté le 12 janvier par l'Assemblée nationale, le projet de loi *"portant réforme des outils de gestion des risques climatiques en agriculture"* sera examiné le 10 février par le Sénat. Objectif pour le gouvernement, une adoption avant la fin du mandat, et une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023. La réforme repose sur la fin d'un système bicéphale (assurances privées/régime des calamités agricoles) et le passage à un système où les responsabilités seront définies en fonction de seuils : de 0 à 20 % de perte, la charge restera à l'exploitant ; de 20 à 50 %, place aux assurances ; à partir de 50 %, intervention de l'Etat. A la veille du vote, la Conf' avait cosigné avec 13 syndicats et associations (Greenpeace, Générations futures, Oxfam, Les Amis de la terre, syndicat national de l'apiculture,...) une tribune appelant à *"renoncer"* au projet.

[Antoine Carrié](#)

Aude : quand le projet de golf de Fontiers-Cabardès ressort du trou...



Emmanuel Pistre, Anne Lesné, Justine Bianconi, Robert Curbières et Pascal Pavie.

L'Indépendant, le 04/02/2022

La polémique renaît donc concernant ce programme de construction d'un golf 18 trous avec club-house, bar, restaurant, 80 chambres et restaurant gastronomique de 170 couverts, ainsi qu'un complexe résidentiel de 52 maison et 165 appartements sur l'exploitation de La Canade (250 hectares). Coût de l'opération : 170 millions d'euros. La Confédération paysanne de l'Aude continue de dénoncer ce dessein.

La Confédération paysanne de l'Aude dit "*non* !". Invariablement "*non*" depuis le lancement du projet il y a maintenant une dizaine d'années. Non au projet de construction d'un complexe golfique et d'une zone touristique dans la montagne Noire à Fontiers-Cabardès. Un "*non*" auquel s'associent des habitants du territoire.

Si la Conf' réaffirme sa position, en ce début de mois février 2022, c'est que la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) a validé très récemment le Plan local d'urbanisme (PLU) de Fontiers qui prévoit l'aménagement d'un golf 18 trous avec club-house, bar, restaurant, 80 chambres et restaurant gastronomique de 170 couverts, ainsi qu'un complexe résidentiel de 52 maison et 165 appartements sur l'exploitation de La Canade (250 hectares). Coût de l'opération : 170 millions d'euros pour la société Telcapi et ses investisseurs, Catherine Lacoste, golfeuse renommée, en tête.

Désormais, les porteurs de projet attendent l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale, puis viendra l'heure de l'enquête publique. Une certitude : ils trouveront sur leur chemin, les membres de la Confédération paysanne de l'Aude et de plusieurs habitants. Des habitants de Fontiers qui viennent de créer une nouvelle association pour combattre ce dessein touristique : montagne Noire avenir*, présidée par Emmanuel Pistre et dont fait partie Anne Lesné, gérante d'un cabinet d'architecte.

Ce projet, c'est un cadeau fait aux bétonneurs

"Ce méga projet, nous n'en voulons pas. Nous sommes clairs depuis dix ans. Maintenant, on voudrait comprendre pourquoi d'autres qui manifestaient avec nous, il y a dix ans, se sont abstenus à la CDPENAF, comme la FDSEA ou les Jeunes agriculteurs. La Chambre d'agriculture s'est également abstenue. Nous, nous avons voté contre avec Eccla ou la LPO. La Coordination rurale, le Département, l'Inao, les chasseurs sont pour", détaille Robert Curbières, paysan bio, retraité, qui siège à la CDPENAF pour la Conf'. *"Ces gens soutiennent un projet aberrant. Développer le tourisme d'accord. Mais le tourisme doit s'installer en périphérie de l'agriculture. Non dessus pour l'écraser. En dix ans, dans l'Aude, on a perdu 14% d'agriculteurs... En 2019, le Sénat a dit que la France perdait sa souveraineté alimentaire..."*

Pascal Pavie, agriculteur dans l'Aude, membre de la Conf' persiste et signe : *"Avec ce projet, on est totalement en dehors des clous du schéma régional d'aménagement durable et d'égalité territoriale. La volonté, c'était zéro artificialisation des terres. Entre 2010 et 2020, on a artificialisé 29 000 hectares de surfaces agricoles en Occitanie. Et avec ce projet, c'est terrible. Ce projet, c'est un cadeau fait aux bétonneurs."*

Et Justine Bianconi, co-porte-parole de la Conf' d'ajouter : *"Pour les nombreux paysans, il faut sauvegarder les terres agricoles. Nous disons qu'il faut nourrir les hommes en priorité, nous refusons un golf et du béton sur des terres agricoles. La terre appartient à nos enfants. Pas aux golfeurs huppés ni à des sociétés immobilières fantômes."*

Pour Anne Lesné, ce programme de développement est *"disproportionné et farfelu" : "Il y a 500 habitants à Fontiers, et ce complexe pourrait ramener plus d'un millier de personnes. C'est démesuré. Ce n'est pas une évolution démographique raisonnée, on construit un village !"* Pour conclure, Emmanuel Pistre indique que *"potentiellement, ce projet représentait 10 millions de km aériens supplémentaires et 2 millions de km routiers"*.

*Pour adhérer, helloasso montagnenoireavenir
montagnenoireavenir@gmail.com*

[Nicolas Boussu](#)

Limouxin - La Conf' organise son Salon à la ferme : rencontre avec Isabelle Malaval, spécialiste des plantes aromatiques



Isabelle Malaval attend les visiteurs les 26 et 27 février et les 5 et 6 mars chez elle.

L'Indépendant, le 10/02/2022

La Confédération paysanne audoise organise son deuxième Salon à la ferme. Dans le Limouxin trois fermes ouvriront leurs portes aux visiteurs du 22 février au 8 mars et feront découvrir sur un ou plusieurs jours leurs spécialités.

Si vous souhaitez approcher l'agriculture paysanne de près et rencontrer des agriculteurs engagés dans le bio sur de petites structures, le Salon à la ferme est le moment idéal. Né en 2021 après l'annulation du Salon de l'agriculture porte de Versailles à Paris. La Confédération paysanne a souhaité cette année encore, jouer la carte de la proximité et faire découvrir au grand public l'agriculture paysanne. Elle réitère ses Salons à la ferme, après un franc succès l'année dernière. Dans le Limouxin, ils seront trois à vous ouvrir leurs portes, chacun dans sa spécialité. Pour vous en parler, nous sommes allés à la rencontre d'Isabelle Malaval spécialiste des plantes aromatiques, installée dans le Razès, à la sortie d'Alaigne.

Entre genêts et lavandes sauvages

Isabelle Malaval est arrivée à Alaigne à la ferme Mater Dei en 2017 avec une idée en tête, créer une ferme collective pour trois familles. Une fois la petite structure collective organisée, elle s'est lancée

sur ses 22 hectares nichés au cœur d'un vallon couvert de genêts et de lavandes sauvages, dans la culture des roses de Damas, de laurier noble, de sauge officinale, de mélisse et autres bleuets. Entre deux collines en pente douce, les chevaux, les vaches, les ânes, les brebis paissent ensemble. Lorsque les visiteurs s'approchent, ils tournent la tête dans votre direction en signe de bonjour. Si vous choisissez cette ferme, il faut vous prévenir immédiatement, le lieu est magnétique de beauté et de sérénité. On y arrive pour une heure et on y reste trois. Difficile de dire si c'est la bienveillance de la propriétaire, le paysage qui vous happe, la présence du gros Patou qui se colle à vous ou l'effet conjugué des trois. Mais il est évident que cette petite ferme aux volets bleus est faite pour être ouverte au public.

Ici on distille des eaux florales



Démonstration de distillation à la ferme Mater Dei à Alaigne.

Derrière des murs en pierres Isabelle Malaval fabrique dans ses alambics des eaux florales et des huiles essentielles extraites de ses plantes aromatiques médicinales, pour Nature et Progrès et autres magasins de bien être. Les **26 et 27 février** et les **5 et 6 mars**, elle proposera sur ses terres des démonstrations de

distillation, une initiation à la médiation animale, le nourrissage des animaux de la ferme. Si vous ne pouvez pas vous déplacer pendant cette période du Salon à la ferme, la paysanne Isabelle Malavel organise des ateliers de cueillettes et de distillation d'avril à octobre. Elle pratique également la médiation animale en séances de groupe, en individuel ou en famille. Toujours dans le cadre de ce Salon à la ferme 2022, la ferme de Nanesse à Courtauly, ouvrira ses portes les **23 et 26 février**, les **2 et 5 mars**. Vous pourrez visiter la ferme des chevreaux. Comprendre comment on élève des chèvres et fabrique des produits laitiers en agriculture biologique. Le **dimanche 6 mars**, à Lairière, ce sont Rachel et Wiko qui vous recevront sur leur exploitation. L'accueil de ces éleveurs de chèvres et producteurs de fromages se fera de manière ludique. Ils organisent un quiz fermier sur la vie de la ferme pour les enfants et un autre sur le monde paysan pour les adultes. Ils proposeront ensuite une démonstration de moulage à la louche et pour finir une dégustation des premiers fromages, avant la traite du soir.

Il est impossible de venir avec son chien sur les fermes. Renseignements et rendez-vous chez Isabelle Malaval à Alairac au 06 78 58 88 81 ou isabellemalaval@gmail.com. Réservations à Lairière au 06 13 01 79 57 ou krodec@aol.com. Courtauly, chemin du Relais.

[Françoise Peytavi](#)

Aude : quelles nouveautés et quelles attentes avec le projet de loi sur l'assurance récolte revisité par le Sénat



La récurrence accrue des aléas climatiques pose aussi la question de la pertinence de la moyenne olympique en vigueur pour déterminer les rendements sur lesquels sont calculés les indemnisations.

L'Indépendant, le 18/02/2022

Le sénateur socialiste Sébastien Pla, qui siégeait lors de la commission mixte paritaire consacrée à la réforme de l'assurance récolte, revient sur les avancées obtenues en matière d'accès à l'assurance multirisque climatique (MRC), et sur les objectifs que le projet de loi doit permettre sur la couverture des exploitants.

Des curseurs poussés au maximum

Pour les sénateurs, le flou du projet de loi voté le 12 janvier par l'Assemblée sur l'assurance récolte reposait sur une question de chiffres. Avec en premier lieu le financement de cette réforme, mais aussi les sujets des plafonds de subvention publique, des taux de franchise à partir duquel les contrats sont éligibles à la subvention, et enfin des seuils déterminant l'intervention de l'Etat.

Autant de sujets réglés en commission mixte paritaire (CMP) le 16 février. *"Une CMP conclusive, c'est rare, souligne l'élus audois, désigné par son groupe pour siéger. Toutes les avancées proposées ont été adoptées."* Une évolution symbolisée par un projet rebaptisé "loi d'orientation relative à une meilleure

diffusion de l'assurance récolte en agriculture et portant réforme des outils de gestion des risques en agriculture".

Avec en premier lieu, la "sanctuarisation" d'un budget fixé à 600 M€. Autre principe posé, des "courseurs poussés au maximum", en usant des opportunités du règlement européen Omnibus, avec l'application des taux de franchise et de subvention aux primes d'assurance les plus avantageux possible, à 20 % et 70 %. Restait la question du seul d'intervention de l'Etat : un déclenchement qui devrait intervenir dès 30 % de pertes pour les cultures "pour lesquelles les offres assurantielles sont peu développées", et à 50 % pour les autres cultures.

Quels effets espérés ?

Le projet de loi, que le Sénat doit voter le 24 février, fixe les objectifs à l'horizon 2030 de pourcentages de surface assurés en MRC : 60 % pour la vigne et les céréales (34 % et 33 % en 2020), 30 % pour l'arboriculture et les prairies (3 % et 1%). Entre minoration de la prime d'assurance, révision des surfaces minimales à couvrir dans les contrats, préservation d'un droit de contestation pour les évaluations de pertes, modulation de l'aide à l'installation pour les jeunes agriculteurs non assurés, le texte multiplie les leviers pour encourager l'assurance : *"On demande aux assureurs de proposer des contrats en adéquation avec le type de culture, et on fixe des limites. L'objectif, c'est d'aller chercher des contrats plus attractifs, qu'il y ait un intérêt à s'assurer, même a minima."*

Avec une attente résumée par l'article 7 du projet validé en CMP : éviter *"que la sélection des risques par les entreprises d'assurance aboutisse à une éviction de nombreux exploitants agricoles du marché de l'assurance"*.

La moyenne olympique, sujet clé

La moyenne olympique, qui fixe les indemnisations selon les rendements de l'exploitation des cinq dernières années, en excluant valeurs maximale et minimale, n'aurait aujourd'hui plus de sens au regard de la multiplication des aléas, réchauffement climatique oblige. Mais le sujet dépasse le seul sol français, puisque le principe relève d'un accord international sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce signé à Marrakech en 1994.

Un point qu'un amendement des sénateurs a cependant intégré au projet de loi : *"On demande au Président de prendre ses responsabilités dans le cadre de la présidence de l'Union européenne, et de s'attaquer au sujet"*, résume Sébastien Pla. Avec la pleine conscience que la question est cruciale : *"C'est ce qui pourrait plomber le système. Il y a une telle récurrence des aléas que certains peuvent se poser la question de l'intérêt de s'assurer avec la moyenne olympique."* Avant de rappeler l'évidence : *"Si une personne ne s'assure pas, même parce qu'elle a une moyenne de rendement basse, elle ne touchera rien, tout simplement."*

Des regrets face à l'abandon d'une piste plus solidaire

"Ce texte instaure des conditions favorables pour s'assurer, avec des taux de subvention élevés, insiste le sénateur Sébastien Pla. Mais je peux comprendre qu'il y ait des installations en diversifié"

qui aient aujourd'hui trop peu de moyens pour souscrire." Comme un écho aux limites du système assurantiel que dénonce la Confédération paysanne, porteuse d'un projet de fonds professionnel mutuel et solidaire. Une piste qui "n'a pas pu être étudiée, et je le regrette", assurait Sébastien Pla : "Le calendrier de l'Etat n'est pas celui des agriculteurs. Mais quand on a un projet devant les yeux, même si on voit des limites, est-ce qu'il faut renverser la table et voter contre, simplement par posture ? Ou bien saisir l'opportunité de faire évoluer le système ?"

Aude - Assurance récolte : progrès ou hérésie, comment le monde agricole perçoit le projet de loi revu



Mathieu Dauvergne, porte-parole de la Confédération paysanne.

L'Indépendant, le 18/02/2022

Philippe Vergnes, président de la chambre d'agriculture, Frédéric Rouanet, à la tête du Syndicat des vignerons, et Mathieu Dauvergne, porte-parole de la Confédération paysanne, réagissent à la nouvelle mouture du projet de loi après le travail des sénateurs.

Philippe Vergnes : "Dans le sens de la vraie vie des agriculteurs"

"Il était temps que le système soit revu, et je salue le travail réalisé par les parlementaires, qui fait suite au gel d'une ampleur jamais vue. Les évolutions apportées par le Sénat sur les seuils de subvention et de franchise vont dans le sens de la vraie vie des agriculteurs. On verra l'efficacité de ce projet de loi sur pièce, en espérant que ce ne sera pas cette année... J'espère que dans les contrats qui seront proposés par les assurances, il y aura toujours la possibilité de racheter un peu de franchise. L'assurance n'est toujours pas obligatoire, chacun est maître de sa situation. Mais j'estime qu'il ne faut pas prendre de risques inconsidérés."

Frédéric Rouanet : "Sans assurance, tu es mort"

"Je redis ce que j'avais dit au moment du vote par l'Assemblée : c'est encore un peu flou pour moi, on est sur des modalités de dimension globale. C'est d'ailleurs ce que j'avais dit au rapporteur du projet de loi, le député Descrozaille, quand je lui avais demandé, avec l'exemple d'un viticulteur, avec tant d'hectares et tant de pertes, ce que ça allait changer par rapport à l'ancien système. Avec cette réforme, ce ne sera sans doute pas parfait, mais ça ne l'était déjà pas avant. Mais l'évolution des seuils, c'est une bonne chose. Ensuite, est-ce que ça incitera plus les gens à s'assurer, je ne sais pas. Mais je sais qu'il faut qu'ils y aillent, en revanche : sans assurance, aujourd'hui, tu es mort."

Mathieu Dauvergne : "Une logique de sauver le système assurantiel"

"Le gouvernement a fait des concessions aux sénateurs. Mais on reste dans une logique de sauver le système assurantiel, contraire au système de solidarité que nous défendons avec [14 autres syndicats et associations](#), qui répartirait le coût du risque, en sollicitant les maillons du secteur agricole qui réalisent le plus de profits. Les aléas et les risques vont continuer à augmenter, tout comme les coûts des assurances, qui ne vont pas devenir plus abordables. Si l'on prend l'exemple des fruitiers dans l'Aude, le niveau des franchises tel qu'il était il y a deux ans faisait que ça ne valait pas le coup de s'assurer. Ce n'est pas dans un cadre assurantiel privé que ça peut se résoudre."

[Antoine Carrié](#)

La Conf'audioise va ouvrir sa première caisse locale alimentaire



La Confédération paysanne de l'Aude ouvre le débat sur la sécurité alimentaire.

L'Indépendant, le 18/02/2022

Dans le cadre d'ateliers ouverts à tous, la première page de la caisse locale alimentaire s'écrira le samedi 26 février à la Maison paysanne à 15 heures. Après la diffusion du film "La part des autres".

L'alimentation devient la variable d'ajustement des petits budgets. Pour stopper ce phénomène insidieux de mal bouffe, la Confédération paysanne de l'Aude souhaite créer une caisse locale alimentaire. Une façon d'assurer à tous, un accès direct aux produits locaux de qualité, tout en luttant contre la précarité des paysans. Pour le syndicat agricole le constat est sans appel. *"En France l'aide alimentaire mise en place par les restaurants sociaux, distribution de colis, est approvisionnée en grande partie par des entreprises d'agroalimentaires qui, certes, favorisent la lutte contre le gaspillage, mais favorise la mal bouffe des plus précaires. Les entreprises ont la possibilité de défiscaliser les dons effectués auprès de l'aide alimentaire, cela leur permet de diminuer les coûts de la surproduction, tout en la justifiant par le besoin de nourrir les pauvres"*, explique Thomas Galland animateur à la Maison paysanne. Il souligne que ce système institutionnalisé soutenu par des financements publics : *"construit une image philanthropique des acteurs de l'agro alimentaire et fait des usagers de cette aide alimentaire les poubelles éthiques des surplus de l'agro-industrie. Une mal bouffe qui génère de l'obésité, de l'hyper tension, du diabète, de la désocialisation..."*. Le constat est tranchant et sans appel. La Conf'a décidé d'ouvrir une autre voie sur le territoire, avec un double objectif. Si la mise en place de circuits courts a permis à une partie de la population agricole de mieux

vivre. Les volumes de consommation restent insuffisants. D'où l'idée de mutualiser les précarités, celles des paysans et des bénéficiaires pour s'aider chacun à vivre mieux. Une nouvelle utopie est née. L'utopie est belle et mérite franchement que l'on s'y arrête.

Carte vitale de sécurité alimentaire

En France, nous bénéficions d'un système universel de soins régi par la sécurité sociale. En cotisant tous un peu, on a tous accès aux soins. Des soins qui sont souvent extrêmement onéreux et dont la plupart d'entre nous ne pourrions régler la facture finale. Sur ce modèle créé en 1946 au sortir de la seconde guerre mondiale par le ministre communiste Ambroise Croizat, un collectif national bâti par l'association des Ingénieurs sans frontière, le réseau Civam organisation professionnelle agricole, la Confédération paysanne, le collectif démocratie alimentaire, l'Ufal (Union nationale d'associations familiales) membre de l'Unaf (Union nationale des associations familiales), l'association Vrac qui favorise les regroupements d'achats alimentaires, se sont mis en tête de soumettre l'alimentation à un mode d'emploi identique à celui de la sécurité sociale. Concrètement comme à la sécu, grâce à des caisses locales dédiées et régies par un collège de citoyens, des organismes intermédiaires (syndicats), les collectivités territoriales... On pourrait avoir accès à une carte vitale de sécurité alimentaire. Le but de cette carte alimentaire serait de donner un accès universel à des produits locaux de qualité notamment aux bénéficiaires de l'aide alimentaire. Le système est ambitieux et sans lever l'impôt ou des cotisations, on ne voit pas encore bien comment il pourrait fonctionner. Plus réaliste la Conf'auoise s'est emparée de ce sujet en s'appuyant sur d'autres initiatives. À Montpellier par exemple une expérience est en cours avec une épicerie paysanne ambulante et solidaire. Un marché de plein vent ouvert à tous où les produits sont vendus à trois prix différents. Un prix solidaire, le plus bas, à moins 30 %. Le prix de revient qui couvre juste les frais du paysan producteur et le prix plus 30 % accessibles aux personnes non précaires. Pour la vallée de l'Aude tout reste à construire. La première page de cette initiative sur la sécurité sociale alimentaire s'écrira le samedi 26 février à la Maison paysanne de l'Aude, avenue Salvador-Allende à 15 heures. Après la diffusion du film *La part des autres* de Jean-Baptiste Delpias et Olivier Payage sur l'accès de tous à une alimentation de qualité et durable. Des ateliers ouverts à tous construiront la première caisse locale alimentaire.

Ouverture du Salon à la ferme

Quatre fermes ouvrent leurs portes du **22 février au 8 mars**. Mater Dei à Alaigne pour une distillation de plantes aromatiques et médicinales les 26 et 27 février, les 5 et 6 mars à 10 heures, 14 heures et 15 h 30 (tél. 06 78 58 88 81). La ferme Les chamois à Lairière pour visiter un élevage de chèvres le dimanche 6 mars de 14 heures à 17 heures (tél. 06 13 01 79 57). La ferme de Nanesse à Courtauly élevage de chèvres et fabrications de produits laitiers les 23 et 26 février, les 2 et 5 mars de 14 heures à 17 heures (chemin du Relais). Infos à la Maison paysanne à Limoux.

Le solaire, sauveur ou fossoyeur de l'agriculture ?

Reporterre, le 17/03/22 Grégory Souchay



Du soleil et des surfaces planes : les développeurs de panneaux photovoltaïques raffolent des zones agricoles. Certains craignent un emballement et l'essor de mégaprojets. Enquête [3/4].

Treilles (Aude), reportage

« *Mon qui grille, comment je le mets à l'ombre ?* » Benoît Valery a l'art de poser lui-même les questions. Installé depuis dix ans sur quarante hectares au pied du massif des Corbières, il est le dernier vigneron du village de Treilles, dont il est conseiller municipal. Une décennie suffisante pour constater les effets concrets du [changement climatique](#) sur ses parcelles. En 2019, pendant la sécheresse, « *la vigne a eu trop de soleil, même les plants les plus résistants ne tenaient plus, je fais quoi ?* » Pas question pour lui d'irriguer, « *on se trompe en misant là-dessus. [L'eau, c'est l'or de demain](#)* ». Pragmatique, il s'est converti au bio et expérimente le [couvert végétal](#) dans la vigne, malgré « *les railleries des collègues qui trouvent que ça fait sale* ». Il s'intéresse même à l'agroforesterie. « *Il y a un siècle, on faisait pousser des abricots au-dessus des vignes, alors pourquoi pas ?* »

Mais le projet du moment de l'entrepreneur c'est le « *vitivoltaïque* ». Sur une parcelle de 4,5 hectares tout juste replantée, il envisage d'installer un treillis de panneaux photovoltaïques en surplomb de ses jeunes vignes. Difficile de parler vraiment d'« *agrivoltaïsme* », car il n'existe pas encore de définition légale de cette technique. Selon la définition proposée par une « *mission flash* » de la commission du développement durable de l'Assemblée nationale, il s'agirait de la « *coexistence d'une production électrique significative et d'une production agricole elle-aussi significative, sur une même emprise foncière* ».

Lire aussi : En quête d'espace, la filière photovoltaïque lorgne les terres agricoles

Ce flou entretient la confusion. « *On est d'accord que par le passé, certains ont fait n'importe quoi* », admet le vigneron. « *N'importe quoi* », ce sont par exemple ces [serres photovoltaïques à moitié vides](#) dans les Pyrénées Orientales, ou ces projets urbains de « *parc agrisolaire* » où l'on amène quelques moutons brouter les herbes folles sous un parc au sol. L'entrepreneur audois le jure, lui, c'est pour de vrai, avec « *des panneaux qui s'adapteront à l'ensoleillement de la vigne* ». Une installation imposante, entre 5 et 8 mètres de haut « *pour permettre le passage des machines* », et des arrêts planifiés de production solaire quinze jours en juin « *parce que c'est là que le raisin a besoin de l'exposition maximale* ». Ce projet baptisé Treillesol a bénéficié d'un appel d'offre de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour du photovoltaïque innovant qui pourrait en inspirer d'autres.



Benoît Valery, vigneron à Treilles. C'est là que seront implantés les panneaux photovoltaïques. © David Richard/Reporterre

Nombreux sont les développeurs de projets renouvelables à miser aujourd'hui sur le solaire sur les zones agricoles : terrains plats, voies d'accès facilitées et bien sûr, coût réduit du foncier. En décembre 2021, au salon des énergies renouvelables Energaïa, les ateliers dédiés au sujet de l'agrivoltaïsme étaient bondés. Tout le monde voulait entendre les premières conclusions de l'Agence de la transition écologique (Ademe) qui travaille à produire une définition précise de l'agrivoltaïsme. L'Agence propose en effet une vision plus restrictive que le voudraient certains développeurs : en plus

de coexister sur un même espace, l'installation photovoltaïque doit « *apporter directement (sans intermédiaire) des services, et ce, sans induire une dégradation importante de la production agricole, ni diminution des revenus issus de cette production* ». Parmi les dits services : l'adaptation au changement climatique, une protection contre les aléas, l'amélioration du bien-être animal ou un service agronomique précis adapté aux besoins des cultures.

Au milieu des questions policées, un développeur indépendant s'était lâché : « *Les zones commerciales consomment je ne sais combien d'hectares par an. Si on consacrait au total 0,5 % de la surface agricole utile au photovoltaïque, on couvrirait l'ensemble des objectifs de la PPE [Programmation pluriannuelle de l'énergie] ! Pourquoi n'est-ce pas monté au cerveau de nos politiques ?* »

Ces derniers semblent, pour une fois, au fait du sujet. Alors que plusieurs réunions ont eu lieu dans les ministères avec la filière, le Sénat a voté le 4 janvier dernier une résolution « *tendant au développement de l'agrivoltaïsme en France* » et l'Assemblée Nationale a rendu le 23 février les conclusions d'une mission-éclair sur le sujet. C'est qu'on s'active sur le terrain, notamment dans le Sud où les promoteurs sont avides de terre fraîche, suscitant l'inquiétude d'une partie des habitants.



Les terres où seraient implantés les panneaux photovoltaïques depuis le parc éolien tout proche. © David Richard/Reporterre

En Aveyron, sur le Causse Comtal, près de Rodez, trois projets se préparent sur au total 200 hectares. Dans l'Hérault est réapparu fin 2021 le projet Solarzac, [200 hectares, là aussi, au milieu d'un ancien domaine agricole reconverti en zone de chasse](#). En Lot-et-Garonne, à Allons, 700 hectares sont concernés. Plus à l'Ouest, on vise encore plus grand, avec deux gigaparcs : celui des « *Landes de Gascogne* », sur 2 000 hectares (deux tiers de maïs, un tiers de forêt) et [le projet Horizeo, en Gironde](#),

couplé à un data center, avec une puissance d'un gigawatt, à la place d'une monoculture de pin maritime.

« Ce n'est certainement pas ça qui pourra sauver les agriculteurs de leurs difficultés »

« *Il est urgent de prendre des positions exigeantes pour éviter le far west.* » Antoine Nogier préside l'association [France Agrivoltaïsme](#), récemment créée pour regrouper les professionnels du secteur. Sun'Agri, Allergie, ou kiloWattsol en sont membres. Ces entreprises qui investissent depuis dix ans sur cette technologie veulent à tout prix éviter l'effet repoussoir que provoquerait un abaissement des contraintes réglementaires pour faciliter des installations au sol, qualifiées de « [parcours du combattant](#) » par la filière photovoltaïque. Et ce alors que des poids lourds comme TotalÉnergies commencent à l'investir. Ainsi, France Agrivoltaïsme refuse tout usage du béton dans les structures en plein champ, demande « *l'obligation absolue du maintien de l'activité agricole* », et envisage si nécessaire de « *limiter la taille de la surface agricole concernée* » avec des sanctions en cas de malfaçon. « *L'agrivoltaïque est avant tout un outil de régulation climatique, une filière à part entière* » dit Antoine Nogier qui avertit : « *Ce n'est certainement pas ça qui pourra sauver les agriculteurs de leurs difficultés.* »



Renato de Caro, président de l'association la Treilloise (à gauche) et Jean-Luc Fauran viticulteur membres de la Treilloise. © David Richard/Reporterre

Pourtant, au sein de la FNSEA (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles), l'agrivoltaïsme est une option envisageable, apportant « *un plus s'il vient bien en complément d'une production alimentaire* », dit Olivier Dauger, référent énergie du syndicat et des Chambres d'agriculture. Seule exigence : « *Nous demandons que les commissions départementales de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) soient pleinement associées et qu'il y ait un vrai cadrage national.* » Mais pas d'opposition de principe : « *En garantissant un revenu sur vingt ans, l'agrivoltaïsme permet de créer des activités plus résilientes, avec moins d'emprunts.* »

Déjà engagée dans la [méthanisation](#), la FNSEA accepte qu'une partie des agriculteurs deviennent « *des acteurs de la transition énergétique* » et des « *énergiculteurs* ». Le syndicat a d'ailleurs passé plusieurs conventions avec des développeurs — EDF-Renouvelables en 2021 et maintenant TotalÉnergies, associé avec InVivo, la plus importante coopérative agricole du pays — pour des projets agrivoltaïques.

La Confédération paysanne tient une position opposée. Dans l'Aude, Justine Bianconi, l'une des porte-parole départementales réfute même le terme d'agrivoltaïsme, « *faux nez des projets des développeurs sur nos terres* ». Elle est « *absolument contre tout projet sur des espaces naturels et agricoles* ». Et les revenus supplémentaires apportés par la location des terres aux énergéticiens « *ouvrirait les vannes en détruisant notre outil de travail et porterait le coup de massue final au monde paysan* ». Même discours de Georges Baroni, référent énergie de la Confédération paysanne. Il a vu dans les tables rondes de concertation « *la volonté du ministère de la Transition énergétique de créer une règle qui permettrait d'utiliser des terres agricoles* ». Pour lui, ces projets sont « *une double aberration* » : agricole d'une part, mais aussi technique. « *Ça n'a pas de sens de créer des centrales de production aussi éloignées des consommateurs* », qui entraînent des coûts de raccordement, la création de transformateurs électriques supplémentaires, en plus d'engendrer des pertes d'électricité du fait du transport sur de longue distance.

Les parcs à terre se multiplient, ceux sur toitures rament

Le projet Treillesol de Benoit Valery suscite d'autres oppositions plus locales. Quelques habitants réunis dans l'association La Treilloise viennent de déposer un recours gracieux contre le projet, qu'ils estiment entaché d'irrégularités. Selon eux, l'entrepreneur n'était pas propriétaire de l'ensemble des parcelles au moment du dépôt de sa demande, et l'étude d'impact semble insuffisante. D'une part, elle néglige les [conséquences sur la biodiversité](#), notamment sur deux espèces à enjeux « *forts à rédhibitoires* » : le cochevis de Thékla et l'aigle de Bonelli. D'autre part, elle fait peu cas des logements situés près du projet : les propriétaires sont furieux de l'attelage d'acier et de verre qui va débarquer devant leurs fenêtres. « *On n'est pas contre le photovoltaïque, mais pas n'importe où, ni n'importe comment* », explique Renato de Caro. Il préside l'association qui s'était battue contre un ensemble immobilier de 119 maisons sur un pan de la colline.



Le parc photovoltaïque de Malvesi, à Narbonne : EDF-Renouvelables a installé en 2009 une centrale au sol sur 80 000 m² de terres inconstructibles. © David Richard/Reporterre

À Treilles comme ailleurs, les élus ont fort à faire contre l'étalement urbain : la richesse de l'environnement et les « gisements » de vent et de soleil attirent les convoitises. Avec le parc naturel régional de la Narbonnaise, la collectivité du Grand Narbonne a fixé des objectifs précis dans son Plan Climat Air Énergie de 2019 en matière de réduction des consommations globales, de rénovation des logements mais aussi d'énergies renouvelables. La zone est déjà bien dotée, avec des projets qui pour une fois ont fait la quasi-unanimité, comme celui d'Orano-Malvesi. Près de [l'usine de traitement d'uranium](#), EDF-Renouvelables a installé en 2009 une centrale photovoltaïque au sol sur 80 000 m² de terres inconstructibles. Une aubaine pour des élus locaux qui « détestent avoir des terrains qu'ils ne peuvent pas valoriser », dit Maryse Ardit, présidente de l'association [Eccla](#). Siégeant dans la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers de l'Aude, elle assiste à la multiplication des dossiers pour du photovoltaïque au sol : « On a même vu des promoteurs proposer de mettre des panneaux au-dessus de figues de barbarie ! » — une plante du désert qui a besoin d'énormément de soleil.

« 90 % des projets au sol se font sur les zones naturelles »

Mais pour un projet absurde recalé, d'autres parviennent à se faire leur place. Alors, les élus locaux ont tenté d'organiser cet enthousiasme avec une [charte de qualité pour les énergies renouvelables](#). Ce document porte notamment l'ambition de développer le solaire sur une surface de bâti quatre fois plus importante que le solaire au sol. Problème : les parcs à terre s'installent si vite qu'ils dépassent déjà les objectifs de 2024, [là où les installations sur toiture marquent le pas](#). Et dans les projets au sol, beaucoup posent problème : à Raissac d'Aude, Akuo Energy veut installer des panneaux au sol et flottants sur une ancienne carrière. Or cette « zone dégradée », sans activité depuis dix-sept ans, est désormais un petit lac riche en biodiversité, avec quatre-vingt-treize espèces protégées. « On peut tolérer que certaines zones aux enjeux faibles soient couvertes, mais on n'est pas obligé de les faire là où il y a une

telle richesse », s'insurge Maryse Ardit. FNE-Languedoc Roussillon vient de déposer un recours contre la préfecture. Cette dernière a autorisé le projet malgré l'avis fortement défavorable du Conseil national de protection de la nature. Selon Simon Popy, président de FNE-Languedoc-Roussillon, « 90 % des projets au sol se font sur les zones naturelles, si on continue comme ça, ça va être une catastrophe ».



« On peut tolérer que certaines zones aux enjeux faibles soient couvertes », dit Maryse Ardit, présidente d'une association écolo. © David Richard/Reporterre

Certains, en tout cas, préfèrent prendre les devants. Comme le comité scientifique du Parc naturel régional (PNR) des Grands Causses, en Aveyron : « *Les avis sont unanimes, les installations de panneaux photovoltaïques en milieu agricole ne doivent pas exister dans le périmètre du PNR* », écrit Didier Hermant, président de cette instance consultative. Il souhaite que des études poussées soient menées en amont de toute installation et assure : « *Le prétexte du développement des énergies renouvelables ne peut se substituer au maintien d'écosystèmes remarquables et irremplaçables.* »

LES CONSÉQUENCES DU PHOTOVOLTAÏQUE SUR LES ZONES NATURELLES

« *Pourquoi les centrales solaires sont un paradis pour les abeilles.* » Certains [titres](#) ne manquent pas d'enthousiasme sur les effets positifs supposés du photovoltaïque sur des espaces naturels. Pourtant, la littérature scientifique sur les conséquences à moyen et long terme des parcs au sol sur zones naturelles est encore mince. Enerplan et le Syndicat des énergies renouvelables ont tenté d'éclairer le débat en publiant à l'été 2021 une première étude encourageante portant sur 111 parcs photovoltaïques. Le

document s'est fait étriller par le Conseil supérieur de protection de la nature d'Occitanie. Dans son autosaisine de juin 2021, le président de l'instance, Laurent Chabrol, note que « *les analyses reposent sur un faible nombre de données avec l'utilisation de référentiels inappropriés* ». Il souligne également un mélange « *de données de sites initialement dégradés avec des sites initialement naturels* ». Par conséquent, « *la conclusion affirmée d'effets neutre à positif des parcs photovoltaïques au sol sur la biodiversité n'est pas démontrée* ».

Est-il possible d'avoir des parcs au sol « *écodurables* » ? C'est en tout cas ce qu'affirme Gérard Filippi, directeur du bureau d'études Ecotonia. Il incite les développeurs en photovoltaïque à prendre en compte l'environnement. Exemple ? « *Pour le chantier, on peut éviter de tout décaper et mieux localiser l'endroit précis où l'on va planter les panneaux.* » L'installation peut également intégrer « *des espaces de circulation entre les panneaux, en recréant des corridors écologiques* ». Pour lui, l'étude d'Enerplan « *bien qu'embryonnaire, a le mérite d'exister* » et « *marque une prise de conscience des impacts pour chaque parc* ».



À Raissac d'Aude, cette ancienne carrière est désormais un petit lac riche en biodiversité, sur lequel des panneaux flottants pourraient être installés. © David Richard/Reporterre

Encore faudrait-il les agréger à une échelle plus large. Pour l'heure, aucun suivi généralisé obligatoire n'est demandé pour le photovoltaïque au sol. Car à la différence des éoliennes, une installation photovoltaïque n'est pas une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), ce qui lui permet de se soustraire à des obligations de suivi. « *C'est une immense boîte noire* », résume Stéphanie Morelle. Chargée de mission du réseau biodiversité de France Nature Environnement, elle a participé à l'élaboration du [Photoscope](#), un outil de l'association destiné à mieux comprendre et évaluer les conséquences des projets photovoltaïques au sol. Il invite notamment les collectivités à se saisir du sujet et à planifier le développement du photovoltaïque sur leur territoire. « *On a besoin d'harmoniser les protocoles de suivi et de consolider les données au niveau national pour apprécier les enjeux régionaux et adapter plus finement le déploiement des parcs* », explique sa collègue Adeline Mathien, coordinatrice du réseau énergie de FNE et du Photoscope. Elle s'alarme que « *l'on donne aujourd'hui*

à l'agrivoltaïsme un feu vert sans cadre préalable ni retour d'expérience ». Cette politique du fait accompli pourrait s'étendre rapidement au photovoltaïque flottant, sur lacs ou étangs — des milieux encore plus sensibles. Les premiers retours d'expérience témoignent en effet de conséquences notables sur les espèces subaquatiques.

Carcassonne - Marché du rond-point de Bezons : "En arrivant ce matin, on s'est fait insulter..."



Elian Faussié (en parka verte) soutenu par la Confédération paysanne de l'Aude.

L'Indépendant le 19/03/2022

Malgré l'interdiction qui continue de planer au-dessus de sa tête, Élian Faussié, le producteur de légumes bio de Moussolens, est tout de même revenu ce vendredi matin au marché du rond-point de Bezons. La Confédération paysanne de l'Aude était là pour le soutenir.

"Ce n'est pas évident. Je n'en ai pas dormi de la nuit. En arrivant ce matin, on s'est fait insulter... C'est déjà arrivé plusieurs fois. Ça a même déjà été pire. Au mois d'août l'année dernière, on a eu droit à des jets de légumes." Marché du rond-point de Bezons, acte III. Ce vendredi 18 mars, alors que le courrier qu'il avait reçu lui demandait de quitter les lieux au plus tard le 15 mars, Élian Faussié, le producteur de légumes bio de Moussolens a rempli. Mais pas tout seul. L'agriculteur installé sur l'aire carcassonnaise "sans avoir suivi la procédure d'installation en bonne et due forme" était accompagné par plusieurs membres de la Confédération paysanne.

"Chasse gardée"

"Nous sommes venus le soutenir. On estime que les conventions sont attribuées de manière un peu opaques, on a du mal à comprendre. Il est bien stipulé dans ces conventions que les labels, quels qu'ils soient, sont prioritaires. M. Faussié est en agriculture biologique... Il a toute sa place ici. On a l'impression que ce marché est une sorte de chasse gardée. Que les producteurs présents depuis des années réagissent comme si Élian Faussié venait vendre ses légumes dans leur propre jardin, estime Olivier Lozat de la Confédération paysanne de l'Aude. Dans cette convention, il est également stipulé que tous les ans, il faut remonter un dossier et représenter sa candidature. Je ne suis pas certain que tout le monde ici suit ce protocole. J'ai plutôt l'impression qu'ils sont reconduits automatiquement."

Montrer que l'on est de bonne foi

Il y a quelques semaines, le producteur de Moussolens expliquait avoir proposé aux décideurs d'aller vendre ses légumes au rond-point de Béragne – site que le Département et la chambre d'agriculture aimeraient développer – à la condition d'avoir droit de cité les vendredis à Bezons. Il espérait obtenir une réponse avant ce vendredi. Toujours pas. *"Je n'ai pas encore eu de retour, se désole-t-il. Cet après-midi, on va faire l'effort d'aller s'installer au marché du rond-point de Béragne pour montrer qu'on est de bonne foi. En espérant que ça déclenche quelque chose..."* Malgré sa bonne foi, Élian Faussié ne sera pas arrivé à rejoindre la seconde aire en raison des manifestations des agriculteurs et des petites entreprises du bâtiment. En effet, hier, toutes les entrées de la ville étaient bloquées.

Une "marche pour le futur" et contre le projet résidentiel de Fontiers-Cabardès



Justine Bianconi, Anne Lesné et Jérôme Colombi lancent un appel à la mobilisation pour ce samedi 9 avril.

L'Indépendant, le 08/04/2022

Une date, un nom, un lieu. Un lieu tout d'abord : Fontiers-Cabardès dans la montagne Noire, là même où est porté un projet résidentiel pharaonique doublé d'un golf 18 trous depuis maintenant des années. 20 ans quasiment. Un nom ensuite : la "marche du futur"... parce que vouée à défendre le climat, dont les évolutions inquiétantes ne seront pas bien sûr sans incidence sur l'avenir de l'humanité. La date enfin : le 9 avril. Samedi, toute la journée à Fontiers à l'appel de nombreuses organisations, dont Attac, la Confédération paysanne, la FSU, Greenpeace, les Gilets jaunes, Alternatiba, Citoyens pour le climat, Montagne Noire Avenir, Solidaires, la Ligue des droits de l'homme....

"Il y a désormais urgence ! Alors que le dernier volet du 6^e rapport du Giec fait état d'impacts climatiques plus précoces, rapprochés et graves qu'anticipé par les scientifiques et que les décideurs n'agissent pas en conséquence, il faut se mobiliser. Se mobiliser pour anticiper cette fois et ne pas laisser faire ! Ce golf, ce projet résidentiel de Fontiers est un symbole, une action qu'il faut stopper absolument !", insistent à l'unisson Jérôme Colombi du Collectif citoyen pour le climat et Alternatiba, et Anne Lesné de Montagne Noire Avenir.

C'est un projet qui a 20 ans : tout est dit

"Le projet de ce golf symbolise toutes les problématiques actuelles du climat. C'est tout ce qu'on ne veut pas : du béton, la destruction d'un écosystème, de la biodiversité, le gaspillage des ressources en eau, la commercialisation du bien commun... C'est un scandale pur et simple. C'est un projet qui a 20 ans : tout est dit", renchérissent Patrick Borde de la FSU et Justine Bianconi de la Confédération paysanne. "Nous parlons tout de même d'un projet d'une emprise de 200 hectares pour un coût de 128 millions d'euros. Du délire...", ajoutent-ils.

"Dutant la campagne de l'élection présidentielle, les questions climatiques n'ont eu droit qu'à une place très réduite. Seulement 2,7% des sujets abordés par les candidats et les médias en cette période électorale", conclura Jérôme Colombi. "Toutes les personnes qui ont le devoir de choisir les sujets médiatiques et politiques doivent être tenues pour responsables de l'absence de traitement du climat dans de nombreux médias."

Le programme du 12 mars à Fontiers

11 h : village festif, coloré et militant avec animations, fresque du climat (version quizz) par les Ateliers citoyens de transition de Preixan, atelier de communication non violente, bilan carbone du projet immobilier et de golf par Foretvert Forever, Audyssée des déchets par Ecolocal, et document sonore *Les oreilles ouvertes aux courants d'air* (collectif Feux fracas). Petite restauration sur place.

14 h 30 : départ de la marche vers le terrain du projet immobilier et prises de parole.

17 h 30 : conférence de Stéphane Linou sur la sécurité alimentaire des territoires.

18 h 30 : bal traditionnel, suivi d'un DJ à 20 heures.

[Nicolas Boussu](#)

Pour le climat, contre le golf, Fontiers le point de convergence



Quelque trois cents personnes se sont retrouvées sur le pré de Fontiers-Cabardès avant un passage dans le village.

L'Indépendant, le 09/04/2022

Hier, le mauvais temps n'a pas arrêté les manifestants anti golf rejoints par d'autres associations préoccupées notamment par l'environnement.

Pluie du matin n'arrête pas le pèlerin. En effet, hier, les fortes rafales de vent et la pluie quasi continue qui se sont abattues sur la Montagne Noire et en particulier à Fontiers-Cabardès ont pourtant marqué un moment de répit à l'heure où les quelque 300 manifestants ont pris la route pour se diriger vers les lieux où devrait se construire le golf.

Le collectif des manifestants, rassemblé dès la matinée sur un terrain, prêté par un habitant du village avait de quoi craindre pour le bon déroulement de la manifestation, suivie par des opposants au golf, certes, mais qui ont également profité de l'aubaine pour marquer leurs contrariétés sur d'autres projets.

Bétonnisation

La confédération paysanne par exemple comme Robert Curbières qui milite au sein de l'organisme et qui craint la possible bétonnisation des terres agricoles comme : "*La possible appropriation de terres agricoles par une structure économique qui rend à mal notre souveraineté alimentaire*", a-t-il expliqué.

C'était le cas également de Greenpeace présent pour marquer son attachement à tout ce qui touche l'écologie et ses représentants Christian Savy, arrivé de Narbonne pour soutenir le collectif local et Marina Nolles de Carcassonne : *"Nous sommes contre tout projet d'artificialisation des sols et ce projet de golf"*. Ce ne sont que des exemples parmi d'autres que les participants n'ont pas manqué de soutenir, calicots déployés, drapeaux au vent et pancartes revendicatives en évidence.

"Le golf, c'est un alibi"

La manifestation, s'est déroulée dans le calme. Sur le trajet décidé par les organisateurs de Montagne Noire avenir, les orateurs ont expliqué leurs souhaits comme les problématiques d'emprises sur les terrains. *"Le golf, c'est un alibi. C'est un projet qui en cache d'autres, comme l'immobilier, avec la construction de pavillons et d'hôtels"*, pouvait-on entendre de part et d'autre.

Cette journée était consacrée au climat, et pourtant le golf de Fontiers-Cabardès a monopolisé les réactions comme l'a énuméré Gérôme Colombi membre du collectif citoyen pour le climat, alternativa et ANV cop 21, coordinateur départemental pour toutes ces actions. *"On est là pour le climat. Ici, c'est un symbole. Le projet de golf prévu par la société Lacoste s'inscrit totalement dans ce qu'il ne faut plus faire, ne plus toucher à notre environnement et à la biodiversité. Ici c'est un retour aux sources"*, convient l'orateur avant de se lancer dans la balade au sein du village, avec un arrêt devant la mairie et une escapade sur les lieux de leurs revendications.

Kryk Alfred

Saint-Polycarpe : une visite de stagiaires de l'École des Mines de Paris



Des stagiaires attentifs au tableau de l'agriculture audoise...

L'Indépendant, le 02/06/2022

À l'initiative de Frédéric Ogé, chercheur au CNRS, immersion au cœur des réalités audoises pour 27 stagiaires de la prestigieuse École des Mines de ParisTech. Ainsi ce mardi 17 mai était essentiellement centré sur la commune.

Le début de matinée était consacré à la visite du domaine du Grès Vaillant en agriculture biologique travaillé avec des chevaux de trait par Aigline de Causans et Laurent Mafféis. En fin de matinée, à l'Espace de l'abbaye, était prévue une intervention des membres de la Confédération paysanne : Pascal Pavie, viticulteur à Festes-et-Saint-André, Olivier Loziat, domicilié au village, animateur départemental et membre du conseil coopératif de la Maison Paysanne, Méline Berteaux, animatrice de l'association Graine de Paysans. Ces derniers ont souligné freins, atouts et enjeux en matière agricole, et décliné leurs objectifs. La pause repas a eu lieu à Limoux, suivie de la visite de la centrale biomasse (transformation du bois et ses résidus en source d'énergie renouvelable). Retour à l'Espace de l'abbaye pour une conférence intitulée "Éthique en entreprise" par Bernard Ibal, habitant de la commune, agrégé et docteur en philosophie, ancien membre du Conseil économique social et environnemental, avec un débat animé par Gérard Balbastre, ancien responsable national de la CFDT cheminots.

Les stagiaires ont été ravis de cette riche journée d'échanges, et étaient curieux de découvrir Port-la-Nouvelle le lendemain mercredi.

Aude : pour la Confédération paysanne, le syndicat des vignerons a manifesté "pour le droit à polluer"



La Conf' insiste : "Que le public ne s'y trompe pas, ce n'était pas LA profession agricole qui manifestait, brûlait des pneus et hurlait contre les contrôles et les fonctionnaires."

L'Indépendant, le 03/06/2022

Jeudi 2 juin, près de 150 agriculteurs ont bloqué durant près de trois heures la 2x2 voies entre Carcassonne et Trèbes, alors que deux viticulteurs étaient convoqués par l'office français de la biodiversité (OFB) à la suite d'un contrôle sur les zones de non-traitement pour les produits phytos.

La - profonde - divergence de vues n'étonnera sans doute personne. Jeudi 2 juin, quelques heures après la mobilisation de 150 agriculteurs à Trèbes, alors que deux viticulteurs étaient convoqués au siège de l'office français de la biodiversité à la suite d'un contrôle relatif aux usages de produits phytos dans la zone de non-traitement (ZNT, une bande de 5 mètres de large), la Confédération paysanne livrait son sentiment sur la manifestation. Et son désaccord profond avec le syndicat des vignerons mais aussi la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA), à l'origine de la mobilisation : *"Le Syndicat des vignerons manifeste une fois de plus pour le droit à polluer."*

Avis livré en s'étonnant de la latitude d'action laissée aux manifestants : *"En d'autres circonstances, face à d'autres manifestants, les forces de l'ordre seraient rapidement intervenues pour déloger 150*

personnes à coups de gaz lacrymogène de la voie publique (on sait de quoi on parle). Mais lorsqu'il s'agit du lobby du syndicat majoritaire, avec dans la manifestation les présidents de la chambre d'agriculture (Philippe Vergnes faisait partie de la délégation reçue par l'OFB, Ndlr) et celui de la FDSEA, les gendarmes se contentent de mettre en place une déviation et les fonctionnaires de l'OFB sont priés d'ouvrir leur porte."

Un "deux poids deux mesures" pointé, en rappelant un épisode passé lié à ces ZNT : *"La suppression de centaines de km de cours d'eau lors de la révision de leur cartographie en 2018, "grâce" aux contributions de la Chambre d'agriculture, de la FDSEA et du syndicat des vignerons, ne suffit donc pas à ces organisations ; qui veulent toujours plus d'argent public mais toujours moins de contraintes environnementales."* Le 5 novembre 2019, le tribunal administratif de Montpellier, saisi par Eccla et FNE, avait enjoint le préfet de l'Aude d'élargir le périmètre des mesures de protection des points d'eau, pour passer de 6 000 à 18 000 km de réseau hydrologique protégé.

Et la Conf' d'inviter le public *"à ne pas s'y tromper. Ce n'était pas LA profession agricole qui manifestait, brûlait des pneus et hurlait contre les contrôles et les fonctionnaires, à Trèbes. La Confédération paysanne reçue hier (mercredi 1er juin, Ndlr) par le nouveau ministre de l'Agriculture, a bien compris qu'il n'y aurait pas de changement de cap et la démonstration de ce matin sur notre département en est une malheureuse preuve. L'État s'est une fois de plus agenouillé devant l'ancien monde, celui que la plupart des citoyens aspirent à changer."* Un appel à une agriculture revisitée lancé en n'oubliant pas de rappeler les échéances électorales : *"Les élections législatives approchent, c'est sans doute le moment opportun pour celles et ceux qui désirent un changement progressiste et écologique, de se faire entendre."*

[Antoine Carrié](#)

Carcassonne : de la Conf' à Greenpeace en passant par la CGT, "l'absurdité" et "l'aberration" de Rocadest dénoncées



Des syndicats et des associations rassemblés pour dénoncer les aberrations du pôle commercial géant.

L'Indépendant le 08/06/2022

CGT, FSU, Solidaires, Confédération paysanne, Greenpeace et Extinction Rebellion réunis pour pointer les incohérences de la pharaonique zone commerciale, dont l'inauguration officielle en présence de Michel-Edouard Leclerc était programmée ce mercredi 8 juin.

"Absurde." Un adjectif employé et répété ce mercredi 8 juin par les représentants de quatre syndicats (CGT, FSU, Solidaires, Confédération paysanne) et deux associations de défense de l'environnement (Greenpeace, Extinction Rebellion), pour qualifier la zone commerciale Rocadest. Une conférence de presse programmée alors que, une heure plus tard, était programmée l'inauguration officielle du pharaonique projet édifié sur les 22 ha acquis en 2009 par la Sofilit à l'entrée Est de Carcassonne ; un espace désormais occupé par plus de 28 000 m² de surface de vente, entre hypermarché, galerie marchande et retail park, et un parking de 1 500 places.

Des syndicats et associations qui affichaient d'abord leur plaisir de se retrouver autour d'une telle mobilisation : "Ce n'est pas fréquent qu'on se retrouve autour d'un texte commun. On a souvent tendance à opposer défense des salariés et écologie, rappelait Patrick Borde, de la FSU. Mais défendre les salariés, c'est aussi avoir un intérêt pour la question écologique." Avis relayé par Justine Bianconi, porte-parole de la Conf' : "C'est une très bonne nouvelle que l'on s'unisse autour de cette question

pour la préservation des espaces naturels et agricoles, et que l'on s'oppose aussi à des destructions d'emplois et à la dégradation de notre qualité de vie. Parce que d'autres projets, qu'il s'agisse de Montquiers (où la municipalité a annoncé un projet de base logistique sur 40 ha) ou de Béragne (parc d'activité porté par l'Agglo) existent".

On est dans un mythe de la création d'emplois

Si, désormais, Rocadest est donc une réalité incontournable, les syndicats et associations, qui promettent d'ici la fin 2022 une action collective sur site, ne se sont pas privés de cette journée symbolique pour rappeler les méfaits reprochés. En parlant d'"absurdité", donc. D'"aberration", aussi. "D'un point de vue agricole et environnemental", d'abord, en évoquant la "bétonisation", et en rappelant que la loi Climat et résilience rendrait aujourd'hui impossible un projet d'une telle ampleur. "On continue à bouffer de la terre agricole, sans arrêt. L'échéance du 0 artificialisation, on en est très loin, regrettait Michel David, de la Conf'. Il faut arrêter de penser que les terres agricoles sont du foncier pas cher". Et de rebondir en évoquant le projet de résidence seniors qui, toujours à Carcassonne, signifierait la "disparition de jardins ouvriers" côte Buffon.

"Absurde", aussi, "d'un point de vue économique et urbain": Arthur Payne, de la CGT, soulevant un projet "schizophrène" pour une municipalité "qui s'engage dans des opérations en centre-ville" et "qui en même temps accompagne un projet qui risque d'achever certains commerces, sur un bassin de vie qui n'est pas extensible". Absurde, enfin, "d'un point de vue social". Le même Arthur Payne relativisant les promesses de créations d'emplois, en évoquant les "nombreux transferts de personnels" ou "d'enseignes" ainsi que "les embauches précaires en intérim ou CDD" : "On est dans un mythe de la création d'emplois. Est-ce que, avec la concurrence accrue que va engendrer Rocadest dans le monde du commerce, ces embauches précaires seront pérennisées, une fois l'effet de curiosité passée . Est-ce que dans 10 ans la création nette d'emplois sera au rendez-vous ? Rien n'est moins sûr. Il va y avoir de la casse."

Et d'appeler à "l'arrêt de tous les projets inutiles et anti-écologiques de notre bassin de vie", "à privilégier les circuits courts", "à préserver la terre", en revendiquant enfin "de meilleurs conditions de travail" pour les salariés : autant de réponses à "l'absurdité" dénoncée.

[Antoine Carrié](#)

Aude : l'abattoir mobile, ancré dans la priorité du bien-être animal, fait son chemin



Matthieu Vaslin, éleveur impliqué dans le projet, lors de la réunion programmée jeudi 30 juin au lycée Charlemagne.

Limoux, le 06/07/2022

Porté par la Maison paysanne, développé par une dizaine d'éleveurs engagés et bénéficiaire de l'accompagnement de la Confédération paysanne, le projet d'abattoir mobile fait son chemin. Jeudi 30 juin, au lycée Charlemagne, l'association "Abat'mobile Aude" a été constituée, alors qu'une étude consacrée à l'impact de l'outil sur le bien-être animal a été présentée.

13 ans que l'Europe a ouvert la voie aux abattoirs mobiles dans un règlement consacré à la protection des animaux au moment de leur mise à mort. Il aura fallu attendre 2018, et la loi Egalim, pour que la France autorise l'expérimentation. En 2020, la Côte d'Or accueillait le premier abattoir mobile, le "Boeuf éthique". Une concrétisation que l'Aude espère, grâce au chemin fait par le projet initié en 2018 par la Confédération paysanne et l'Adear 11 (association pour le développement de l'emploi agricole et rural), désormais piloté par la Maison paysanne. Un projet plébiscité en 2020 lors du vote pour le budget participatif du Département : au rang des 31 candidats retenus (sur 259), l'abattoir mobile audois avait reçu le plus grand nombre de suffrages et un financement de 82 500 €.

De quoi entretenir l'ambition du projet consacré aux petits ruminants (ovins et caprins). Jeudi 30 juin, au lycée agricole Charlemagne, à Carcassonne, l'heure était à un nouveau point d'étape, avec une symbolique mais significative assemblée générale constitutive de l'association "Abat'Mobile Aude" : un pas de plus vers la société coopérative qui, à terme, portera l'abattoir mobile. Une structure dont

Matthieu Vaslin, éleveur impliqué, rappelait la première ambition : *"Se réappropriier la mort des animaux et améliorer leur bien-être."* Un principe fondé sur la suppression de l'étape du transport : et qui a donc mené au choix d'associer caissons mobiles, déplacés dans les fermes pour y abattre et saigner les bêtes, et "placettes", avec des modules (bureau, chambres froides, local technique, sanitaires) consacrés à l'équarrissage où seront amenés les caissons. Des placettes dont la localisation doit respecter au mieux l'équidistance avec les producteurs : avec, pour l'heure, les pistes privilégiées de Laroque-de-Fa, de la montagne Noire et de la Piège-Razès.

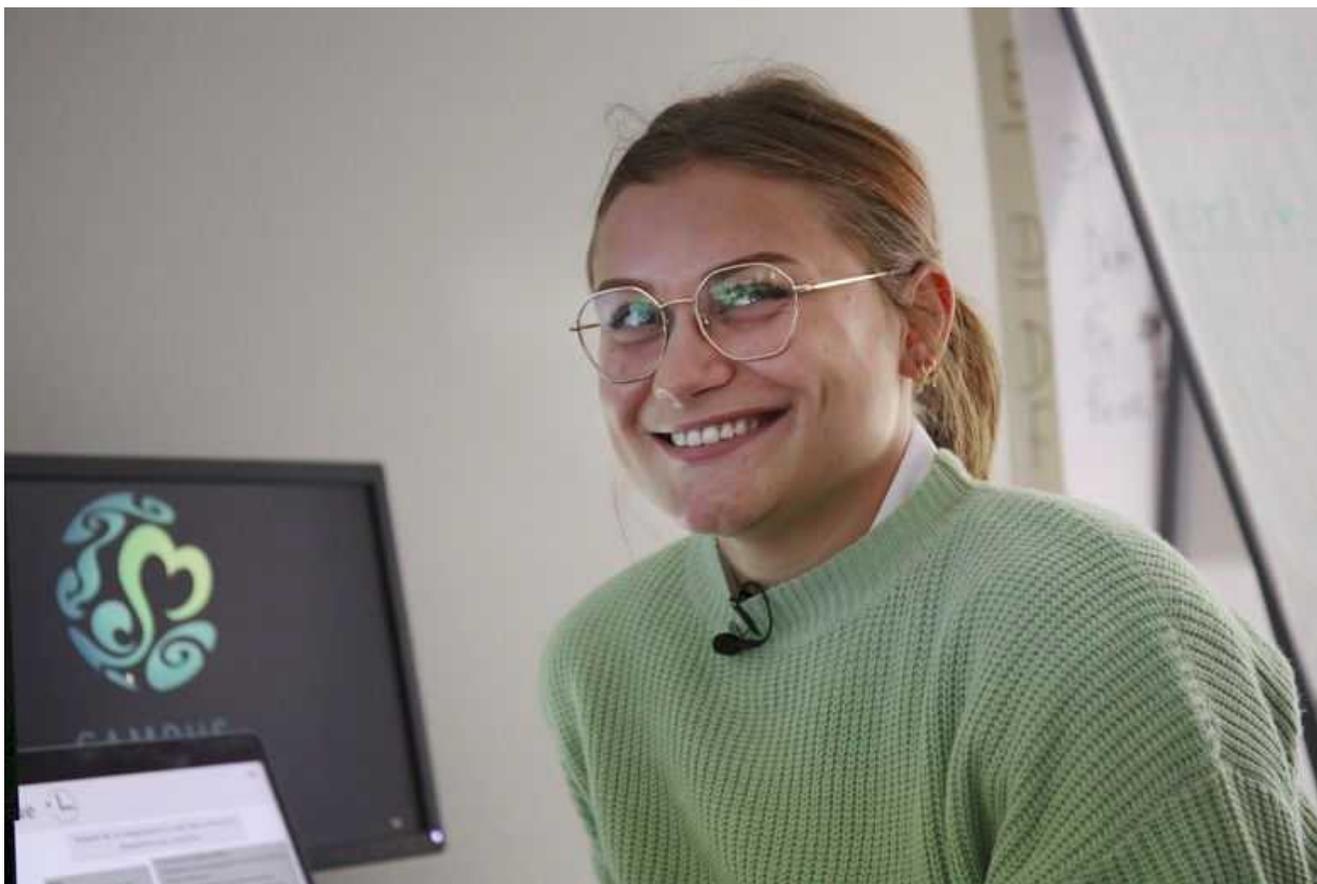
Des éleveurs "tâcherons" pour assumer les différents postes

Une réflexion encore en cours, alors que les idées se font de plus en plus claires, notamment sur le plan financier : avec un budget prévisionnel chiffré à 98 500 € pour l'abattoir mobile et 151 600 € pour une placette, des montants que l'aide du Département, et des subventions de la Région et de l'interco concernée devraient permettre d'atteindre (avec 15 000 € de la Maison paysanne) ; mais aussi un budget de fonctionnement de 75 000 € par an, sur la base de 2 600 têtes et 40 tonnes de carcasses. Avec déjà à l'esprit le travail de valorisation des déchets, pour diminuer le poste d'équarrissage. Et un principe : celui des éleveurs *"tâcherons"*, en charge des différents postes, de l'administratif à l'étourdissement. *"La quarantaine d'éleveurs intéressés par le projet est prête à s'y engager"*, rappelait Matthieu Vaslin.



Olivier Lozat, de la Confédération paysanne, aux côtés de la Maison paysanne pour développer la structure.

Une garantie assortie du désir de rappeler que l'abattoir mobile n'est en rien une menace pour le site de Quillan : "Au moins 20 tonnes partent aujourd'hui dans des abattoirs extérieurs au département, soulignait Olivier Lozat, de la Conf'. L'abattoir mobile permettrait de rapatrier ces quantités dans l'Aude, sans porter préjudice à l'activité de Quillan." Et d'enchaîner avec la particularité qui écarte l'idée de concurrence : "Quillan est sur une base de 82 centimes d'euro le kg, nous serions à 1,5. Mais avec un coût appuyé sur l'effort fait par rapport au bien-être animal, qui sera traduit par une marque ou un label."



Cascendra Barthe, apprentie en licence professionnelle, auteur d'un mémoire sur l'impact de l'abattoir mobile sur le bien-être animal.

L'étude qui démontre l'atout de l'abattoir mobile face au stress des animaux

En 2020, des étudiants ingénieurs agronomes de Montpellier Supagro avaient planché sur l'étude de faisabilité de l'abattoir mobile ; un appui universitaire renouvelé en 2021, avec un mémoire de Master 1 en gestion des territoires et développement local. En 2022, un nouveau mémoire est venu conforter le projet : apprentie en licence professionnelle "Conseiller en élevage spécialisé en bien-être animal" accueillie depuis septembre 2021 à la Maison paysanne, Cascendra Barthe s'est penchée sur "*l'impact de l'abattoir mobile audois sur le bien-être animal*". Une étude menée avec l'appui de chercheurs de l'Ifip (institut du porc) et de l'Inra, pour définir l'état de stress des bêtes, avec un lot témoin de 17 ovins et caprins, et des abattages (ou simulations) en abattoir fixe, mobile et sur le site de Quillan. Sur la base

de cinq indicateurs (oreilles, yeux, narines et mufles, tension des muscles des joues, fréquence cardiaque), l'étude livre une conclusion limpide, en relevant les pics de stress lors des embarquements, débarquements et lors de la mise à mort. De quoi conclure que *"la suppression du transport et du changement d'environnement"* participent au bien-être. Sans oublier un point rappelé par l'étudiante : *"La limitation du stress diminue la production du cortisol qui a un impact sur la qualité de la viande."*

[Antoine Carrié](#)

Aude / Agriculture : pour la Conf' et France nature environnement, les chartes sur les produits phytos sont de "l'enfumage"

L'Indépendant, le 11/07/2022

Le syndicat agricole, tenu à l'écart de la rédaction de charte d'utilisation des produits phytos, et l'association France nature environnement, au cœur de la contestation de la première version de la charte et impliqués dans de nombreux recours, répètent que l'outil ne correspond pas aux réels enjeux.

Pas surpris. Malheureusement. En découvrant la nouvelle version de la charte d'engagements départementale des utilisateurs agricoles de produits phytopharmaceutiques, Olivier Lozat, chargé de l'animation et de la communication de la Confédération paysanne de l'Aude, ne peut que répéter les critiques exposées en 2020, lorsque la consultation avait été engagée sur la première charte. Critiques d'abord sur la forme, avec une Conf' de nouveau tenue à l'écart : *"Nous n'avons pas reçu de mail de la chambre pour annoncer qu'une nouvelle charte et une nouvelle consultation étaient à l'ordre du jour. ça se fait en toute discrétion, comme en 2020."*

Critiques sur le fond, aussi : "On considère que ce document ne répond pas aux enjeux de protection. Que les gens soient informés au moment des traitements, c'est le minimum. D'autant que la question des CMR2 reste posée (). Le but de ces chartes semble d'être d'apaiser les tensions : mais est-ce que ça ne va pas les accroître ? Pour l'heure, cela donne le sentiment qu'il n'y a pas de réelle volonté de communiquer sur le sujet. Et il me paraît évident que les associations environnementales vont se pencher de près sur ces documents."*

On donne aux agriculteurs la plume pour rédiger ces chartes

Coordinateur fédéral (et juriste) de France nature environnement, Olivier Gourbinot constate à regret que *"la guérilla menée devant les tribunaux sur ces chartes ne donne rien en pratique"*. Mais n'en répète pas moins le jugement sans appel sur les documents : *"On a une consultation programmée au cœur des vacances, avec des mesures qui ne permettent pas réellement de prévenir l'exposition des riverains. On n'attendait pas mieux : on continue à ne pas traiter le problème. Cette question, elle n'est de toute façon pas réellement prise en compte : on parle là de l'exposition des riverains, mais l'attitude est la même pour les zones Natura 2000, pour les cours d'eau."*

Un constat que le responsable associatif explique sans peine : "On donne aux agriculteurs la plume pour rédiger ces chartes, avec à chaque fois des syndicats qui prônent de l'agriculture chimique et sont incapables de changer de pratiques. Quand on met en place des mesures de protection, on nous répond que ça fait perdre des hectares de terres agricoles : mais non, on perd seulement des hectares traités par de la chimie."

() Produits classés cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction : le Conseil d'Etat, en juillet 2021, avait enjoint les ministères de renforcer les distances de sécurité sur ces produits. Il a été*

demandé à l'Anses (agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) d'accélérer la révision des autorisations de mise sur le marché (AMM) de ce type de produits pour leur fixer des distances spécifiques d'ici le 1^{er} octobre 2022.

[Antoine Carrié](#)

Aude : le monde agricole bouleversé par le suicide d'un jeune éleveur



L'éleveur était installé depuis trois ans sur une exploitation située sur le petit plateau de Sault.

L'Indépendant, le 27/07/2022

Le 17 juillet, un éleveur et producteur de fromages du petit plateau de Sault a mis fin à ses jours. Un geste qui a suscité l'organisation d'un groupe de parole, ce mercredi 27 juillet, à la Maison paysanne de Limoux, avec deux psychologues. Un rendez-vous pour évoquer le drame, qu'une proche de l'agriculteur et la Confédération paysanne évoquent en rappelant la persistance du "mal-être agricole" et de la "surmortalité par suicide par rapport au reste de la population".

"La disparition de Valentin doit être le début d'autre chose. Elle secoue notre abnégation, remet en question le temps et l'énergie que nous consacrons à notre métier : pour quoi, pour qui, pour quels retours ? Nous, paysannes et paysans, voulons sortir des rapports toujours plus alarmants sur le mal-être agricole, sortir des blocages et dysfonctionnements des dispositifs existants et mettre en place de

véritables actions permettant au maximum de limiter ce risque : celui de mettre fin à ses jours."

Quelques phrases, tirées d'un texte écrit par une productrice de fromage. Quelques lignes, relayées par la Confédération paysanne, pour dire le trouble et la tristesse semés par la disparition de Valentin Wentz. A 33 ans, le jeune éleveur, producteur de fromages de vaches à Galinagues, sur le petit plateau de Sault, a mis fin à ses jours le dimanche 17 juillet. Dix jours plus tard, ce mercredi 27 juillet, l'association Solidarité paysans organisait à la Maison paysanne de Limoux un groupe de parole, dans l'après-midi, pour mettre des mots sur le choc subi : à disposition des proches, des exploitants, mais aussi des salariés de la structure, deux psychologues, là pour entendre la douleur.

Nous ne pourrons jamais combattre toutes les souffrances qui mènent au suicide mais nous refusons de le considérer comme une fatalité du monde agricole

Un sentiment que dit le texte de cette productrice, elle aussi installée sur le petit plateau : *"Nous, paysans et paysannes qui nourrissons le monde, pleurons Valentin, paysan, homme de la terre, homme sensible, homme juste, homme solidaire, reprend le texte-hommage. Nous pensons à ses proches et particulièrement sa compagne, ses enfants, sa famille que certains d'entre nous soutiennent humblement, comme ils le peuvent. Il est insupportable de constater que ce métier, bien souvent exercé avec passion, connaît toujours une surmortalité par suicide par rapport au reste de la population (...)* Combien sommes-nous dans ce beau métier à être si passionnés, si peu reconnus, si soumis à ce système de devoir de performances, si fatigués, si seuls parfois, mettant à mal notre vie privée ? (...)
Nous ne pourrons jamais combattre toutes les souffrances qui mènent au suicide mais nous refusons de le considérer comme une fatalité du monde agricole, de ses travailleuses et travailleurs !"

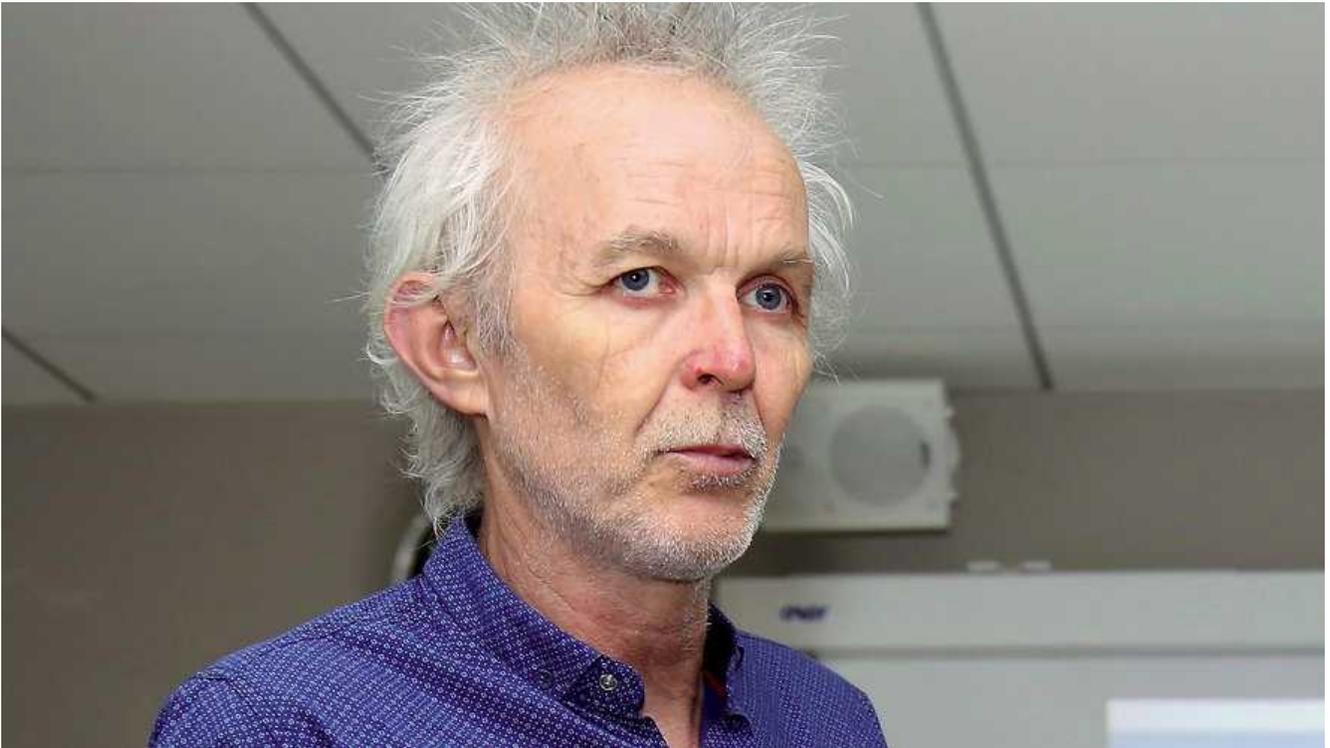
Cette ferme nous a trahis

Mardi 26 juillet, à la veille du groupe de parole, la productrice revenait sur le parcours de ce jeune agriculteur, installé depuis près de trois ans sur la Ferme du Picou, sa quarantaine d'hectares et sa douzaine de vaches laitières, et une fromagerie flambant neuve : une installation permise par une reprise via Terre de liens, ce réseau créé en 2003 pour faciliter l'accès des paysans à la terre et développer l'agriculture biologique et paysanne. Un outil de choix. Mais aussi de *"la pression"* pour Valentin, décrit comme un *"perfectionniste"*, *"investi partout, à la Cuma, au groupement pastoral, à la coopérative du pays de Sault"*. *"Quelqu'un qui travaillait beaucoup"*, enchaîne Olivier Lozat, chargé de l'animation à la Conf'. Qui rappelait le délicat contexte climatique : *"Avec la sécheresse, la récolte de foin n'a pas été bonne."*

Un poids de plus pour une exploitation qui, le 9 juillet, faisait face à un problème sanitaire dans le laboratoire de transformation : *"Ça voulait dire l'arrêt de la transformation, du lait à jeter, et une cave bloquée, détaille la productrice. Ce n'est pas rien quand on ajoute les investissements à rembourser, le loyer. Ils ont subi beaucoup de malchance, et ce problème était la goutte d'eau."* Un coup de trop : *"Il a tout gardé pour lui, on n'a rien vu. C'était un bosseur illimité, mais il était dans une situation d'épuisement physique et moral."* Une épreuve que la compagne de l'éleveur traduisait par ces mots : *"Cette ferme nous a trahis."*

[Antoine Carrié](#)

Aude : face à la surmortalité par suicide des agriculteurs, l'attente d'une cellule dédiée



L'Indépendant, le 27/07/22

Pointée par une multitude d'études - et de rapports parlementaires - depuis de longues années, la question du mal-être agricole et de la surmortalité par suicide a fait l'objet fin 2021 d'une série d'annonces par le ministère de l'Agriculture. Alors qu'une cellule dédiée doit voir le jour avant la fin 2022 dans le département, les attentes sont majeures.

L'institut national de veille sanitaire en 2013, avec une étude actant une surmortalité par suicide frappant essentiellement les agriculteurs travaillant dans les secteurs élevage bovins lait (surmortalité par suicide supérieure de 56 % à celle de la population générale) et élevage bovins viande (127 %) ; une publication de Santé Publique France, en 2016, pour mettre en lumière un excès de suicides de 20 % en 2010 pour les agriculteurs par rapport à la population générale, particulièrement marqué pour les hommes de 45 à 54 ans (+ 30 %) et dans le secteur élevage bovins lait (taux de suicide supérieur de 51 %) ; ou encore la publication de la caisse centrale de la Mutualité sociale agricole de 2019, chiffrant à 605 le nombre d'assurés du régime agricole de plus de 14 ans qui s'étaient suicidés en 2015, soit 1,7 par jour.

Des chiffres en série, et autant de rapports parlementaires en retour, pour répéter cette évidence. Jusqu'aux productions du député Damaisin, en décembre 2020, et des sénateurs Férat et Cabanel, en mars 2021, avant que le ministre de l'Agriculture de l'époque, Julien Denormandie, ne présente en novembre 2021 un plan d'action pour prévenir le mal-être et le suicide des agriculteurs en difficulté.

Annonçant notamment 12 M€ supplémentaires par an de budget consacré aux dispositifs d'intervention financière, la structuration d'un réseau de Sentinelles dans chaque département, formés par la MSA, le passage de 3,5 à 5 M€ du budget de l'aide au répit pour assurer des remplacements. Mais aussi la création de plus de 100 comités de pilotage dans les départements pour *"coordonner les actions au plus proche du terrain"*.

S'adresser à l'institution MSA, ça peut susciter un frein

Dans l'Aude, c'est à l'automne que l'outil, en cours d'élaboration, devrait voir le jour, alors que, pour l'heure, deux référents, joignables par mail ou téléphone, sont recensés à la chambre d'agriculture : un dispositif relié à Agri'Collectif, initiative de la FNSEA, des JA et des chambres. Autre voie, avec Agri'Ecoute, le numéro d'écoute et le tchat gérés par les MSA (09 69 39 29 19 et agriecoute.fr). Un dispositif dont Olivier Lozat, de la Conf', pointe une limite : *"Des agriculteurs en difficulté peuvent avoir des dettes conséquentes par rapport à cette même MSA, alors s'adresser à l'institution, même si des assistantes sociales font très bien leur travail, ça peut susciter un frein."*

"Il y a eu des études, il y a eu des rapports, on sait qu'il y a un gros problème, rappelait la proche du jeune éleveur de Galinagues qui a mis fin à ses jours. Mais il n'y a pas le personnel pour l'instant. Il faut quelque chose d'efficace, au moins pour les jeunes installés. Et se pencher sur les conditions de travail." Des attentes que décline Olivier Lozat : *"On a déjà soulevé beaucoup de questions sur les attentes par rapport à cette cellule. En rappelant qu'on a un service de remplacement complètement inefficace pour l'élevage, avec l'impossibilité d'avoir des ouvriers agricoles à disposition. Sur les Sentinelles, ça pose des questions, sur le bénévolat, la confidentialité, sans oublier la nécessité d'avoir des personnes vraiment formées à ça."*

"Le suicide n'est que la pointe émergée de l'iceberg de la souffrance au travail"

Dès la publication de la feuille de route de Julien Denormandie, en novembre 2021, Solidarité paysans avait pointé des insuffisances : *"Cette feuille de route est biaisée par la non-prise en considération de la faiblesse du revenu des agriculteurs ; l'amalgame constant entre « agriculteur en difficulté économique » et « agriculteur présentant des signes de mal-être ». La surcharge de travail, l'isolement sont d'autres éléments qui y contribuent, et qui sont générés par le modèle de développement ; l'identification des agriculteurs en difficulté par des « sentinelles » en grande partie créancières des agriculteurs (...)".* Saluant cependant *"le suivi envisagé après une tentative de suicide", "l'accompagnement des familles endeuillées" ou encore "l'accès au service de remplacement en cas d'épuisement professionnel"*, Solidarité paysans resituait la question dans une dimension plus large : *"Chaque jour, en France, un agriculteur se suicide. Mais le suicide n'est que la pointe émergée de l'iceberg de la souffrance au travail des agricultrices et des agriculteurs. C'est la preuve de l'échec du système agricole industriel encouragé depuis les années 1960 par les politiques publiques françaises et européennes."*

[Antoine Carrié](#)

Aude : deux ans après, la charte révisée d'engagements des utilisateurs agricoles de produits phytos est adoptée



La charte, document profitable aux exploitations mais aussi aux riverains, estime l'Etat.

L'Indépendant, le 01/08/2022

Rendues caduques par des décisions de justice, les chartes devaient faire l'objet d'une nouvelle consultation. Le document audois a fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'approbation le 22 juillet. Avec de modiques évolutions par rapport à 2020 pour un document qui ne règle évidemment pas la question générale de l'utilisation des produits phytos et leur potentiel impact sur les riverains.

Pourquoi une 2^e charte ?

Entre modalités de concertation "*contraires au principe de participation du public inscrit à l'article 7 de la Charte de l'environnement*" et défauts d'information "*des résidents et personnes présents à proximité des zones d'épandage en amont de l'utilisation des pesticides*", les chartes d'engagements des utilisateurs agricoles de produits phytopharmaceutiques adoptées en rafales dans les départements en 2020 avaient réussi l'improbable exploit de s'attirer consécutivement les foudres du Conseil constitutionnel et du Conseil d'Etat en mars et juillet 2021.

Conduisant donc les préfetures à remettre l'ouvrage sur le métier, pour satisfaire à l'exigence de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible pour tous (Egalim) avec ces chartes présentées comme des outils de dialogue, consacrés à la protection des riverains. Dans l'Aude, oubliée donc la 1^{re} charte du 24 novembre 2020. Place à une consultation du public du 24 juin au 16 juillet 2022 sur une V2, corédigée par chambre d'agriculture, JA, FDSEA, syndicat des vignerons et Fédération des vignerons indépendants : avant l'arrêté préfectoral signé le 22 juillet par Thierry Bonnier "portant approbation" de la charte.

Quel intérêt, pour qui ?

Sans charte départementale, "*condition nécessaire*", impossible de "*permettre une adaptation* (à la baisse, Ndlr) *des distances de sécurité*", notamment fondées sur l'utilisation de matériels anti-dérive. Une charte dont la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) louait donc le 25 juillet les vertus : "*L'absence d'arrêté d'approbation d'une charte au 26 juillet serait dommageable tant aux exploitations agricoles pour la conduite des cultures qu'à la protection des personnes par l'absence de clarté sur les règles d'informations des citoyens sur les traitements phytos.*"

Et de préciser que la prise de l'arrêté "*apparaît nécessaire afin de sécuriser l'utilisation des produits (...), sans pour autant qu'il soit possible de déroger aux prescriptions des autorisations de mises sur le marché*". Ces AMM qui permettent notamment de définir les distances de sécurité. Et qui, pour les produits classés cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction de catégorie 2 (CMR2), sont dans l'attente d'une mise à jour pour octobre 2022. Là encore après que le Conseil d'Etat a enjoint les ministères concernés de prendre des mesures pour renforcer les dispositions de l'arrêté du 27 décembre 2019 concernant l'instauration de distances de sécurité pour la protection des riverains.

Quelles contributions ?

Accessible sur une plateforme dédiée, la consultation publique a valu au registre dématérialisé d'être visité 607 fois par 513 visiteurs, avec 78 téléchargements de la charte, 46 du projet d'arrêté portant approbation, 36 des objectifs et contexte du projet d'arrêté et enfin 30 des annexes de la charte. Modeste succès, avec 39 contributions enregistrées, relevant à 52 % de riverains, avec également six exploitants agricoles, et quatre organismes de protection de l'environnement (Eccla, Collectif citoyen ouest audois, Collectif glypho 11, Greenpeace Narbonne), sans oublier la Confédération paysanne, écartée de la rédaction du projet de charte.

Autant de contributions qui, précise la DDTM dans sa synthèse, "*se focalisent assez peu sur le contenu précis de la charte*", mais "*restent d'ordre général abordant le sujet de l'usage des produits phytos au sens large*" ; "*ce qui les rend difficilement exploitables pour l'objet de cette consultation publique*"... Et de préciser au passage que 50 % des observations "*ne fournissent pas directement d'avis sur la charte*", quand 16 sont "*plutôt défavorables*" et 3 sont "*plutôt favorables*".

Quelles évolutions ?

Au-delà du fond, et du contenu de cette charte, qui dans sa nouvelle version devait intégrer, aux côtés des riverains, les *"lieux accueillant des travailleurs présents de façon régulière"* ainsi que les *"zones accueillant les groupes de personnes vulnérables"*, c'est sur la forme, et la gestion de la concertation, que les choses ont évolué. Exit la chambre d'agriculture, place à la préfecture et à la DDTM. Qui a donc compulsé les contributions, livré une synthèse (oubliée en 2020, Ndlr) de onze pages, et publié les 39 observations. Sans oublier les deux pages de *"motifs de la décision"*, précisant *"qu'il a été tenu compte de certaines observations pour finaliser la charte"*.

Deux prescriptions complémentaires ont ainsi été ajoutées à la charte de neuf pages. L'une liée au comité de suivi de la charte qui *"pourra être élargi autant que de besoin, à leur demande, à des associations environnementales, d'autres représentants de la profession agricole, ou des organismes concernés par l'objet de la charte"*. L'autre, consacré aux conditions d'utilisation des produits phytos *"en cas de caractère discontinu ou irrégulier"* d'un bâtiment : le texte initial autorisait les traitements en limite de propriété *"dès lors que le bâtiment n'est pas occupé le jour du traitement et dans les deux jours suivant"* ; *"sous réserve que l'utilisateur de produits soit en mesure de s'en assurer au préalable"*, précisera donc la version finale de la charte. ça va mieux en le disant.

La virulente contribution d'Eccla

Il y a d'abord la forme : *"l'étonnement"* lié à la *"composition de la commission qui a révisé le projet de charte"* et le *"regret"* que *"les associations de défense de l'environnement et les syndicats agricoles opposés au « tout-chimie » n'y aient pas été associés"*. Le point de départ de la contribution de l'association Ecologie du Carcassonnais, des Corbières et du littoral audois (Eccla) à la consultation publique sur cette V2 de la charte.

C'est ensuite un portrait au vitriol du document que dresse l'association de défense de l'environnement : d'abord au sujet de *"distances de sécurité proposées qui sont tout à fait insuffisantes pour protéger les riverains"* ; ensuite pour s'inquiéter des impacts sur la qualité de l'air, de l'eau potable, des eaux souterraines et de surface ; enfin pour s'indigner *"de l'inconsistance des mesures d'évitement et d'information préalable proposées pour les riverains lors des épandages en limite de propriété, à l'inverse de ce qui est proposé dans d'autres départements"*. Et de conclure sa contribution par une invitation à la préfecture de l'Aude, en espérant *"qu'elle saura se détacher de l'emprise qu'exerce sur elle les milieux et syndicats agricoles favorables au « tout chimie » et adoptera une position courageuse conforme à l'intérêt de la population, et en premier lieu à l'intérêt des riverains et des travailleurs agricoles"*.

[Antoine Carrié](#)

Aude : la Conf' et Montagne Noire Avenir sur leur faim après l'entrevue avec le conseiller ministériel



Anne Lesné, Justine Bianconi et Robert Curbières, de l'association Montagne Noire Avenir et de la Confédération paysanne.

L'Indépendant, le 29/08/2022

Reçus par un conseiller du ministre de la Transition écologique à l'occasion du déplacement de Christophe Béchu dans l'Aude le mardi 23 août, la Confédération paysanne et Montagne Noire Avenir affichent leur scepticisme sur les priorités affichées, notamment sur le sujet de la ressource en eau. Avec le sujet du golf de Fontiers-Cabardès au coeur des préoccupations.

Moins d'une semaine après le déplacement dans l'Aude du ministre de la Transition écologique, la Confédération paysanne et l'association Montagne Noire Avenir, en première ligne contre le projet de complexe immobilier golfique de Fontiers-Cabardès, conservent un souvenir amer de l'entretien avec un conseiller de Christophe Béchu. C'est en préfecture, dans la matinée du mardi 23 août que le syndicat agricole et l'association ont été reçus par Simon Karleskind, Conseiller territorialisation et innovation, et la secrétaire générale et sous-préfète, Lucie Roesch. Une discussion que Robert Curbières, Anne Lesné et Justine Bianconi remettent en perspective à la lecture des déclarations du ministre sur le terrain, demandant à *"éviter de faire le buzz sur l'arrosage des greens, les jets privés et le reste"*, appelant notamment à se consacrer à *"la lutte contre le gaspillage de l'eau"* et aux *"20 % de fuites"*.

Difficile à avaler pour Anne Lesné, cosecrétaire de MNA : *"Ce qui me choque, c'est que Christophe Béchu essaye de focaliser l'attention sur les fuites. Bien sûr qu'il faut y faire attention, mais ce sujet est une goutte d'eau dans l'océan des risques qui concernent la ressource en eau."* Et d'évoquer appauvrissement et artificialisation des sols. Des dangers sur lesquels Robert Curbières, de la Conf', rebondit, en insistant sur la nécessité de *"préserver l'eau, qui doit revenir en priorité à l'alimentation humaine et à la production nourricière"*. Une position qui prend tout son sens dans le contexte audois, plus particulièrement sur le dossier du golf : *"Ce qui se joue à Fontiers-Cabardès, c'est un conflit d'usage de l'eau"*, résume Justine Bianconi, elle aussi cosecrétaire de MNA et porte-parole de la Conf'. Au sortir d'un été marqué par une sécheresse historique et une succession d'arrêtés préfectoraux instaurant des restrictions, l'agricultrice rappelle les enjeux : *"L'eau de la Montagne Noire, c'est un bassin-versant qui approvisionne pour partie les consommateurs carcassonnais. Comme le ministre pourra-t-il assumer de laisser se développer un golf et qu'en parallèle des restrictions soient imposées ? On défend le partage de l'eau, pas un accaparement pour des intérêts privés."*

[Citant un rapport du Sénat](#) (daté de 2002, ndlr), Anne Lesné pointe l'enjeu : *"Un golf de 18 trous a une consommation moyenne de 5.000 m³/jour, ce qui correspond aux besoins d'une collectivité de 12 000 habitants."* Une donnée récemment réfutée par la [Fédération de golf](#), qui évoquait *"des chiffres 36,5 fois supérieurs à la réalité"*. Une guerre des chiffres qui n'enlève rien à la réalité du futur. C'est cette fois le Département que cite Anne Lesné : *"Il estime que les besoins augmenteront d'ici 2030 de 6 millions de m³ d'eau pour répondre aux besoins des Audois, pour leur consommation, leurs usages domestiques et pour l'irrigation des cultures."*

Avis favorable du commissaire enquêteur pour le PLU de Fontiers

337 pages de rapport, et 10 autres consacrées à sa conclusion et à son avis motivé. Le 10 août, la commissaire enquêteur a mis un point final à l'enquête publique menée du 7 juin au 12 juillet et consacrée au plan local d'urbanisme (PLU) et à l'abrogation de la carte communale de Fontiers-Cabardès. Avec un avis favorable, qui ouvre donc la voie à l'adoption en conseil municipal d'une délibération instaurant ce PLU, notamment consacré au projet de golf. Un sujet qui a suscité 111 contributions défavorables et pour lequel le commissaire enquêteur précisait dans sa conclusion : *"Il s'agit seulement de la délimitation des zones et non pas de la création du complexe golfique qui doit encore être soumis à étude d'impact, permis d'aménager et dossiers loi sur l'eau et défrichement."* Pas de quoi faire changer d'avis Montagne Noire Avenir et la Conf' : *"Cela frise la folie d'accepter une telle artificialisation des terres et d'autoriser l'usage de l'eau pour un golf"*, dénonce Robert Curbières.

[Antoine Carrié](#)

À Limoux, la Confédération paysanne renoue avec l'esprit de fête



Des syndicats et associations seront présents au camping municipal.

L'Indépendant, le 09/09/2022

Après deux ans de perturbation en raison de la pandémie, la Fête de l'agriculture paysanne de Limoux fait son retour le samedi 17 septembre. Cette 7^e édition alliera festivités et réflexions sur le monde de demain.

C'est une journée dense et rythmée qu'a prévue la Confédération paysanne pour sa 7^e Fête de l'agriculture paysanne. Annulé depuis deux ans en raison du Covid, le rendez-vous autour des perspectives agricoles de demain est prévu le samedi 17 septembre, autour de la Maison paysanne et du camping municipal de Limoux.

"On est très heureux d'accueillir pour l'occasion l'association audoise des alternatives paysannes et urbaines, note Olivier Lozat, animateur au sein de la Confédération. Sa caravane, qui a parcouru différents pays pour documenter des alternatives agricoles, va faire étape à Limoux pour diffuser un documentaire sur leur parcours et présenter un spectacle." Deux autres temps forts sont également au programme.

D'abord, l'incontournable agora, en début d'après-midi. *"On s'inscrit dans cette idée de caravane, mais en l'élargissant aux collectivités, et aux syndicats qui luttent pour notre cause"*, précise Olivier Lozat. Une dizaine de syndicats tiendront d'ailleurs un stand toute la journée, ainsi que des associations locales comme le Chemin cueillant, la Trame, Montagne Noire Avenir ou encore Green Peace

Narbonne. *"L'objectif est d'aborder les questions de gestion de l'eau, de l'artificialisation des sols, du développement du photovoltaïque... des sujets essentiels au vivre ensemble."*

Dans un second temps, une association de médecins tiendra une autre conférence sur les dangers des pesticides et produits phytosanitaires sur la santé. *"Celle des consommateurs, des riverains, mais surtout des paysans qui en sont les premières victimes, affirme Olivier Lozat. L'objectif n'est pas de les montrer du doigt, mais de les informer, de les sensibiliser."*

Pour le côté festif, des animations, notamment à destination des enfants, seront prévues tout au long de la journée, ainsi qu'un concert gratuit.

Marie Dédéban

Limoux : la confédération paysanne a tenu son septième marché paysan



Le public est venu en nombre dès samedi matin découvrir le marché paysan.

L'Indépendant, le 18/09/22

Des animations diverses, alliant marché paysan et réflexions sur le monde de demain, étaient mises en place ce samedi, non loin de la piscine municipale.

Aux vues du nombre de véhicules stationnés bien en amont du marché paysan, le succès populaire semblait assuré. Il faut avouer qu'après deux ans d'absence cette 7^e édition avait un goût de renouveau. D'autant plus que les diverses crises sanitaires et les tensions internationales ont mis, si besoin était, en exergue un besoin d'approvisionnement alimentaire en circuit court. Le monde paysan semble de plus en plus sensibilisé à une démarche pour une agriculture et un élevage en adéquation avec le monde naturel environnant.

Dans ce contexte, la maison paysanne et ses abords étaient particulièrement occupés par divers stands de producteurs locaux mais pas seulement.

Si certains avaient profité de l'occasion pour faire leur marché de fruits et légumes de saison, d'autres étaient venus s'informer sur les diverses problématiques du moment. Ainsi des associations locales ont abordé, entre autres, la gestion de l'eau, l'artificialisation des sols ou encore le développement du photovoltaïque. Une conférence sur les dangers des pesticides et des produits phytosanitaires a intéressé un auditoire fourni.

Cependant la fête de l'agriculture paysanne c'était aussi des animations enfantines et musicales qui ont accompagné cette journée riche en informations et dont le but des organisateurs était une sensibilisation du public.

Claude DELBOURG

En pleine sécheresse, un projet de golf et de résidences de luxe embarrasse l'Occitanie



Un projet immobilier luxueux prévoyant golf, hôtel et même un hélicoptère dans l'Aude suscite une vive opposition. Une association d'habitants affronte élus et promoteurs, alors que le département a été rudement frappé par la sécheresse.

Nous étions exploitants agricoles depuis 53 ans et il a fallu qu'on parte pour cette histoire de golf... Je ne suis pas retourné dans notre ferme depuis, tant c'est douloureux », se souvient avec émotion Louis.

L'ancien éleveur de vaches laitières et sa famille ont été les premiers à être expulsés en 2018 pour laisser la place au projet du « Golf de la Montagne Noire », dans l'Aude.

Une autre ferme a aussi été achetée et constitue la pierre angulaire d'un projet démesuré qui doublerait quasiment la population de ce village d'environ 500 habitants. Nul doute que la commune de Fontiers-Cabardès serait bouleversée si ce projet aboutit, tant les ambitions des propriétaires du futur complexe sont grandes. Champs agricoles, chemins publics et anciennes fermes devraient laisser place à un complexe golfique de haut standing, d'un budget total de 170 millions d'euros sur plus de 140 hectares.



Louis

« *Nous étions exploitants agricoles depuis 53 ans et il a fallu qu'on parte pour cette histoire de golf...* », raconte Louis, ancien éleveur, l'un des premiers à être expulsé pour laisser la place au projet immobilier et golfique.

©Guy Pichard

La liste des équipements donne le tournis, car en plus d'un parcours 18 trous et son club-house, sont prévus : un hôtel-restaurant 4 étoiles (80 chambres et 170 couverts), 68 villas, 52 maisons, 165 appartements et un hélicoptère... Un projet qui interroge alors que les restrictions d'eau à cause de la sécheresse intense ont été mises en œuvre, en particulier dans l'Aude. D'un côté la société Telcapi, gérée par Catherine Lacoste, ex-championne de golf et une des héritières de René Lacoste (fondateur de la marque éponyme), de l'autre l'association Montagne Noire Avenir, constituée d'une majorité

d'habitants de la commune, aux profils très variés, et opposée au projet. Au milieu, beaucoup de villageois ne souhaitant pas s'exprimer dans un contexte pesant et clivant.

Une étrange convention signée par l'ancien maire

Le département de l'Aude, qui compte déjà trois golfs, a précédemment vécu un projet similaire, ajourné, qui s'était terminé dramatiquement, avec notamment le suicide d'un maire de la commune voisine de Villardonnel en 2018 et des condamnations pour prise illégale d'intérêt et de complicité pour une partie de l'équipe municipale... À Fontiers-Cabardès, c'est l'ancien maire Yves Bonnafous qui a permis, il y a plus de dix ans, aux promoteurs du projet de se lancer. Des habitants ont alors créé un collectif pour s'y opposer : Les Crocos du Cabardès.



Élevage et fromages

Autour du bourg sont situées quelques fermes comme celle-ci, où sont élevées des chèvres pour leur lait afin d'en faire du fromage.

©Guy Pichard

Lettres à la population, manifestations, pétitions ou encore panneaux d'affichage ont fleuri dans le village. Ces actions ont entraîné des représailles : pneus crevés, barrières arrachées chez les agriculteurs avec fuite d'animaux, casse devant leur maison... Plusieurs plaintes ont été déposées. À l'époque, le collectif avait su mobiliser largement et tout particulièrement le monde agricole, rassemblant même les frères ennemis de la Confédération paysanne et de la FDSEA sous leur bannière !

Après de multiples rebondissements, des réunions publiques parfois houleuses, des allers-retours administratifs, dont un avis défavorable de l'administration en 2011 devant le « *manque de garanties sur l'équilibre économique du projet et l'impact sur la nature sommairement établi* », le golf et ses infrastructures immobilières sont revus à la baisse, mais une épine dans le pied des opposants demeure. Le maire de l'époque a en effet signé une étrange convention d'une durée de 30 ans, sans en informer ses administrés, entre le porteur du projet, la société Telcapi, et la commune de Fontiers-Cabardès.

Le texte indique que la commune doit faciliter, chaque fois que nécessaire, les démarches de l'opérateur... soit l'obtention des autorisations subséquentes d'aménager ou de construire. En cas de non-respect d'une des clauses de la convention par la commune, les indemnités sont fixées à 300 euros par jour civil, soit 109 500 euros par an. Et si la commune s'oppose finalement au projet pendant cette période de 30 ans, elle devra payer aux promoteurs plus de 3,2 millions d'euros – un budget énorme pour une commune de 447 âmes. Une véritable épée de Damoclès donc.

En 2014, l'actuel maire de la commune, Gilbert Plagnes, est élu en se positionnant contre le golf, faisant même du scrutin un [« référendum vis-à-vis du golf »](#). Rassurés, les villageois baissent la garde, l'affaire connaissant divers épisodes jusqu'au 1er février de l'année dernière où ils découvrent en [Une de La Dépêche du Midi](#) que leur maire annonce... la relance du projet !

La crainte d'inondations en cas de bétonisation

Remontés contre ce revirement surprise, les habitants ont donc créé une association – Montagne Noire Avenir – qui leur permet de se constituer partie civile pour se laisser la possibilité de lutter sur le terrain judiciaire contre la reprise du projet. « *Les enjeux de cette lutte dépassent largement notre village* », explique Justine, éleveuse de chèvre et cosecrétaire de l'association. « *Cela touche des sujets essentiels comme la gestion de l'eau, l'accaparement des terres agricoles et même la démocratie locale* ». Un avis que partage aussi l'autre cosecrétaire de Montagne Noire Avenir et gérante d'un cabinet d'architecture, Anne. « *Ce projet va à l'encontre de notre qualité de vie* », ajoute-t-elle. « *Les touristes qui viennent dans notre village sont là pour l'accès à la nature, c'est une activité importante. Ce tourisme ici est plutôt vertueux, en croissance et bien dans l'époque, contrairement à ce projet golfique* ».



Justine

« Leur méthode pour imposer ce projet nous a fédérés et déterminés. Les enjeux dépassent notre village », explique Justine, éleveuse de chèvre et cosecrétaire de l'association Montagne Noire avenir.

©Guy Pichard

L'Aude a été, comme le reste de la France, fortement impacté par le dérèglement climatique et cela n'a fait que renforcer la détermination des opposants. Toutefois, selon les membres de l'association, c'est encore un autre point qui inquiète les villageois : [la bétonisation des sols](#). « *Il y a un traumatisme important ici : le 15 octobre 2018, à la suite d'un orage, des coulées de boue ont dévalé abondamment dans la Montagne Noire, avec des dégâts importants et une quinzaine de morts* », se rappelle Justine, qui est aussi l'une des porte-parole de la Confédération paysanne locale.

« *Artificialiser les sols augmente nos chances de revivre une telle catastrophe.* » En effet, ce sont environ 170 hectares de terres agricoles qui disparaîtraient. « *Évidemment ce serait mieux que ces terres restent agricoles* », confie un paysan, qui veut rester anonyme. Déjà inquiets du retour du loup dans la commune, les éleveurs concernés n'imaginent pas éloigner leurs bêtes davantage.

Le golf, un sport climato-compatible ?

Au fil des températures caniculaires et des restrictions d'eau, le golf a subi la vindicte populaire cet été. Suite aux déclarations – incendiaires - de certains élus de la Nupes au sujet des dérogations obtenues par les golfs pour continuer d'arroser leur green malgré la sécheresse, quelques terrains ont été depuis sabotés par des militants écologistes. « *Certains chiffres annoncés par les médias, comme 5000 mètres cubes par jour, étaient délirants* », nous fait savoir un *greenkeeper* de l'ouest de la France travaillant pour la Fédération française de golf .



Pénurie d'eau

Ce champ agricole desséché devrait précisément faire place à un parcours 18 trous... Son arrosage risque de faire polémique.

©Guy Pichard

« *En réalité on a arrosé 2 % des parcours. Certains golfs de l'ouest par exemple consomment environ 160 mètres cubes d'eau non potable par jour. Il y a évidemment des abus, mais c'est comme si je vous disais que tous les restaurants sont vertueux...* » Malgré les efforts affichés, l'activité reste gourmande en ressource, d'autant que le département indique sur son site qu' « *il y a un déficit chronique en eau dans l'Aude* » et que le plan stratégique Aude 2030 prévoit « *la réduction des consommations et la préservation des ressources* » [1].

L'autre point qui participe au déficit d'image du sport est sans nul doute son côté élitiste. En 2019, l'Insee dressait comme profil type du golfeur un homme de 48 ans appartenant à une catégorie socioprofessionnelle supérieure (21 % des golfeurs gagnent plus de 60 000 euros par an) avec 600 euros investis par an en matériel. Côté tarifs, une licence de golf coûte en France une cinquantaine d'euros. C'est ensuite le droit d'accès aux différents parcours qui peuvent faire monter (grandement) l'addition.

Au golf de Carcassonne, à une trentaine de kilomètres de Fontiers-Cabardès, le coût d'un forfait pour un mois peut s'élever à 550 euros. « *Dans leurs discours, les promoteurs répètent que les habitants pourront venir et jouer et que l'école du village y aura accès, sourit le fermier voisin. À mon avis, ce sera un milieu fermé et nous n'aurons pas de contact avec la clientèle* ».

Difficile d'imaginer en effet les usagers de l'héliport se mêler aux villageois... Une idée que conteste le patron du seul restaurant du village : « *Je suis favorable à la construction du golf, qui m'amènera forcément de la clientèle supplémentaire et améliorera les télécommunications.* » L'argument d'un possible développement économique de la commune fait forcément mouche chez certains.



« Contexte zadiste » Rien ne laisse présager de l'installation d'une ZAD sur place (hormis quelques tags), bien que Néocités, la société mandatée pour représenter le projet du golf, parle sur son site de « contexte zadiste ». ©Guy Pichard

Une gêne politique palpable

De l'absence du sujet durant la dernière campagne municipale au manque de réunion publique depuis, c'est peu dire que depuis l'été caniculaire la classe politique locale semble embarrassée par le sujet. Contacté d'abord par téléphone puis directement à l'accueil de la mairie, le maire Gilbert Plagnes a refusé de répondre à nos questions. L'un de ses adjoints explique sèchement à *basta!* « *qu'à la mairie, nous ne sommes ni pour ni contre le golf* ». Devant la taille du projet, difficile à croire en cette neutralité affichée.

De son côté, le service communication de la région Occitanie dit avoir découvert le projet par téléphone. Pascal Poitevin, directeur de la communication du conseil départemental de l'Aude, nous a fait savoir que « *les élus du département n'avaient pas encore arrêté leur position* ». Politiquement, personne ne semble assumer officiellement le projet... qui pour l'instant se poursuit.

« *Que c'est triste de voir ses propres élus refuser le dialogue* », regrette Justine, l'éleveuse de chèvres. « *Nous sommes tout de même ravis que la chambre d'agriculture se soit enfin positionnée contre ce projet, notamment du point de vue de l'eau* ». Si politiquement il est dur d'obtenir un avis, il en est de même avec le promoteur, Néocités, la société toulousaine mandatée par Catherine Lacoste, qui n'a pas donné suite à nos appels.

Quid des engagements pris par la municipalité avec la société Telcapi, qui semble contraindre la municipalité à tenir ses « engagements » ? « *Il y a cette convention qui a été signée qui fait que la commune pendant 30 ans verse tous les jours 300 euros* », rappelle Louis, le fermier expulsé en 2018. « *Moi et ma famille nous nous sommes battus pour rester sur nos terres. Tout le monde aurait fait pareil à notre place.* » La brutale manifestation cet été des effets concrets du dérèglement climatique va-t-elle changer la donne ?



Silence en mairie

La mairie de Fontiers-Cabardès (Aude). Le maire, Gilbert Plagnes, n'a pas souhaité répondre à nos questions malgré notre venue.

© Guy Pichard

Guy Pichard (texte et photos)

Carcassonne : "Rocadest est une réalisation absurde"



En marche contre une zone commerciale "absurde".
L'Indépendant, le 22/10/22

Plusieurs représentants de syndicats et associations se sont rassemblés ce samedi 22 octobre à l'entrée de Rocadest pour distribuer des tracts et dénoncer "une réalisation absurde et des emplois précaires".

C'est une action à plusieurs voix mais à message unique qui s'est déroulée ce samedi 22 octobre à Rocadest. De la CGT en passant par la FSU, Solidaires, mais aussi Attac, la Confédération paysanne, Extinction Rebellion ou la Ligue des droits de l'homme et Greenpeace, les militants se sont retrouvés pour partager une colère et la communiquer, en distribuant des tracts, aux employés et usagers qui se présentaient à l'entrée du parking de la zone commerciale Rocadest. Une zone encore et toujours dans le viseur, après une première manifestation à l'occasion de son inauguration en juin dernier : "C'est le symbole de quelque chose qui ne va pas. C'est une réalisation totalement démesurée par rapport à la ville de Carcassonne. À côté de ça, il y a la zone cité 2 qui est fantôme, les enseignes qui ferment en centre-ville", dit Christian Godeman de la FSU. "Et dans le centre commercial, il y a beaucoup de cellules vides. Le parking est vide. On se rend compte que ça ne fonctionne pas. Les gens n'adhèrent pas. Il n'y avait pas besoin de ça à Carcassonne", pouvait-on encore entendre parmi les militants.

Crainte de casse sociale

Et de promettre une lutte de chaque instant pour les nouveaux projets en gestation - "la zone logistique à l'Ouest de la ville où l'on parle de la venue d'Amazon, sur le domaine de Montquiers, également le golf de Fontiès", énumère Elsa, de la Confédération paysanne. "On ne va pas les laisser faire. Avec ces projets, c'est toujours plus d'artificialisation des sols au profit des puissants et au détriment des travailleurs." Question travail, la CGT prend le relais. "En termes d'emplois, il n'y a ici à Rocadest que des emplois précaires en intérim ou en CDD. Avec le déplacement de commerces déjà existants sur la commune et la mise en concurrence de nombreux autres commerces, les locaux commerciaux abandonnés, déjà nombreux, vont donc encore augmenter entre les déménagements et les fermetures d'enseignes. La zone de chalandise n'a pas évolué", explique Arthur Peyne, de l'union locale CGT.



Et d'insister, "ce projet était absurde d'un point de vue environnemental et agricole mais aussi d'un point de vue social". "Il y aura très peu de créations nettes d'emplois sur le bassin une fois passés les premiers mois. On craint même de la casse sociale." Après avoir tracté, les militants ont fini la matinée par un pique-nique sur le parking de Rocadest, avec des produits locaux.

Lucien Ferrandis, promoteur : " Je voudrais parler avec eux"

S'il est conscient que sa réalisation suscite encore des oppositions, Lucien Ferrandis, interrogé par notre titre, réaffirme la légitimité de sa démarche tout autant que sa sincérité. "Les griefs exprimés

pouvaient s'entendre sur l'implantation de grandes surfaces il y a 30 ans, mais la situation n'est plus la même aujourd'hui, avec toujours un rapport très fort à la proximité", explique le promoteur, qui a porté contre vents et marées la réalisation de Rocardest.

L'intéressé commence ainsi par remettre dans son contexte l'emplacement choisi. "Nous sommes sur un foncier qui n'était plus exploité depuis 40 ou 50 ans, dont la terre n'était plus suffisamment riche pour une exploitation agricole, et qui était essentiellement squatté." Lucien Ferrandis affirme aussi que Cité 2 déclinait déjà bien avant Rocardest : "Le nombre de m² effectifs de grandes surfaces à Carcassonne était alors suffisant, mais vieillissant. Leclerc a conservé l'ensemble de son personnel pour son nouvel hyper, et la friche va être réhabilitée afin de lui offrir une seconde vie. Il n'y a pas eu de casse !"

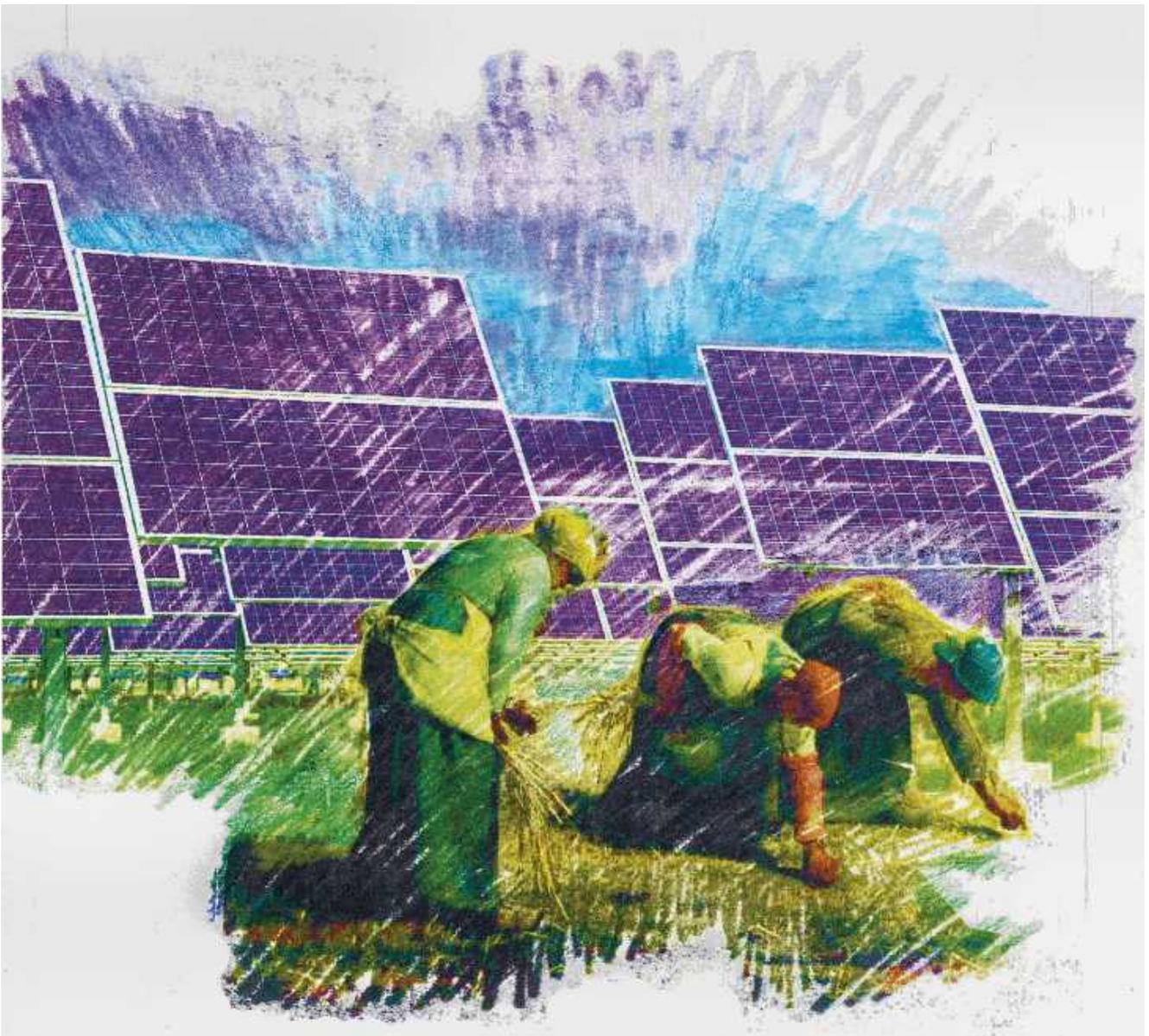
Soulignant aussi n'avoir "absolument rien contre la Confédération paysanne", le responsable rappelle les "surplus de terre végétale" générés par le chantier, et fournis "sans publicité ni arrière pensée" au monde agricole suite aux inondations, ou encore la location de "30 ha de terrain non constructible" entretenus pendant 30 ans par l'ONF, "pour compensation de la faune et de la flore". Enfin, Lucien Ferrandis se dit ouvert au débat. "Je n'ai pas de relation avec ces organisations, je voudrais parler avec leurs représentants autour de nos arguments respectifs et discuter". Bref, la porte est ouverte : "Nous les recevrons quand ils voudront".

Christophe Parra (avec L. O.)

Contre l'agrivoltaïsme, l'autonomie paysanne

L'Empaillé, le 27/10/22

Depuis quelques années, les panneaux photovoltaïques pullulent dans les champs. La condition à ces installations ? Que quelques brebis continuent de pâturer dessous... Le monde paysan étant encore dubitatif, le service marketing de l'agro-industrie sort de son chapeau « l'agrivoltaïsme », pour faire croire aux bienfaits de l'association entre animaux, cultures et panneaux métalliques. Et puisque ce n'est jamais assez, les espaces naturels et forestiers sont aussi concernés. Si plus de 200 projets ont été autorisés en 2021, de nombreux collectifs refusent de voir leurs campagnes couvertes de panneaux.



À l'avenir les « énergiiculteurs » remplaceront-ils les paysans et paysannes ? Comme d'habitude, cette nouvelle lubie de l'agro-industrie est promue par Macron. La prochaine loi dite d'accélération des énergies renouvelables, si elle est votée cet automne, « *va permettre d'aller plus vite sur l'agrivoltaïsme* » (1) nous explique le président. Selon lui le photovoltaïque (PV) doit devenir un revenu complémentaire à l'agriculture. Plus largement, avec cette loi le déploiement des projets de production d'électricité relèverait de « *la raison impérative d'intérêt public majeur* », permettant de déroger à la protection d'espèces protégées et de « *réduire le nombre de contentieux, qui sont sources de retards et difficultés pour les projets* ». Les avis des autorités environnementales n'arriveraient qu'à la toute fin des enquêtes publiques, lesquelles seraient ainsi simplifiées à l'avantage des industriels. Mieux encore, l'article 19 prévoit d'acheter le silence des riverains en leur octroyant des tarifs réduits d'électricité.

Mais pourquoi cette nouvelle mode consistant à sacrifier des espaces agricoles ou forestiers ? Uniquement pour des raisons financières. Car si les industriels mettent en avant le coût élevé du PV sur toitures, l'Ademe (L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) explique pourtant que l'installation du photovoltaïque sur les toitures au lieu de le mettre au sol coûterait seulement 500 millions d'euros annuels soit 2% du coût annuel des énergies renouvelables. Considérant que « *les surcoûts pour le système sont faibles* » (2), elle préconise de privilégier les modèles en toiture « *pour éviter d'occuper des sols agricoles et de nuire à l'image de cette énergie renouvelable* » (3). Cette agence démontre qu'en mobilisant les friches industrielles et les parkings, on pourrait produire 53 GW, et évalue que les toitures industrielles à elles seules permettraient d'installer 123 GW. Au total, de quoi faire tourner 176 GW sans toucher aux surfaces agricoles. À l'inverse, si l'objectif de Macron d'installer 100GW de panneaux solaires se réalisait par une installation au sol, cela couvrirait 100 000 hectares de terre.

Pour les margoulines de l'agro-industrie, le monde agricole reste donc à convaincre. C'est ici que la notion d'agrivoltaïsme intervient, mettant en scène la « synergie » du PV avec l'agriculture. Ainsi lors de l'instruction des permis de construire, des panneaux posés sur des ombrières ne sont plus considérés comme destinés à produire d'abord de l'électricité, mais constitueraient principalement un « espace abrité » pour l'activité agricole. Cela permet aux promoteurs de ne pas soumettre leur projet à la DDT (Direction Départementale des Territoires) mais de le présenter directement auprès des mairies, bien moins armées pour instruire des permis de construire et s'opposer aux industriels.

Créer des nuages ou mettre des panneaux ?

Au Sénat, les lobbys de l'industrie semblent avoir sonné à la bonne porte. Des élu.es de l'UDI, dans une proposition de loi récente, assument sans ambages une vision où l'agriculteur devient un rouage de l'industrie de l'énergie. Les voilà donc en quête de justification agronomique : « *Ces panneaux protègent les plantations des aléas climatiques et du réchauffement climatique, l'ombrage fourni par les panneaux permet d'éviter une évaporation de l'eau trop importante, ces installations contribuent à protéger les élevages s'inscrivant dans une dynamique du bien-être animal* ». Les panneaux permettraient même une amélioration « *de l'écosystème agricole, du bilan carbone ou du verdissement ou le retour de l'avifaune* ». La magie du lobbying... C'est dit avec un tel aplomb, que l'on en oublierait que les arbres remplissent ce rôle !

Joint par téléphone, le directeur de l'Association Française d'Agroforesterie, Fabien Balaguer, remet les pendules à l'heure : « *On essaye de nous faire croire que l'on n'a plus le temps de faire pousser des arbres, et donc on met des panneaux parce que l'on met de l'ombre plus vite. La grosse différence entre l'arbre et le panneau concernant l'ombre, c'est qu'avec un arbre vous avez une ombre froide et humide et avec un panneau vous avez une ombre sèche et chaude, il suffit de se mettre sous un arbre et ensuite de se mettre sous un truc métallique et voir la différence* ». Il dénonce « *un cheval de Troie* » avec des « *industriels qui essaient de faire croire que cela va aider l'agriculteur* ». Selon lui, « *il n'y a qu'à regarder le pouvoir de stockage carbone d'un panneau, le pouvoir de reconstruction des habitats et de la biodiversité, pareil sur le cycle de l'eau. En fait ce qu'il faut c'est de la photosynthèse et de la transpiration : ce qu'il manque aujourd'hui c'est des nuages, si on résume. C'est cela qui laisse penser qu'avec des arbres on peut avoir plus de résultats et surtout à plus long terme. On est dans une société qui a le don de la contradiction et qui essaye de faire des panneaux dans les champs et de l'agriculture sur les toits, y a peut être un truc à remettre en ordre.* »

Défendre l'agro-industrie ou les paysans ?

Opportuniste, le syndicat La Coordination Rurale tente de justifier son ralliement aux velléités de l'agro-industrie : « *Face au manque de rémunération des produits agricoles, l'agriculture française et les agriculteurs doivent savoir saisir toutes les opportunités qui se présentent, il est évident que des centrales photovoltaïques seront installées sur des terres agricoles* ». Quant à la FNSEA, elle vient de signer avec l'Assemblée des Chambres d'Agriculture et EDF une « charte de bonnes pratiques ». La mise en place de « comités de suivi » ou la limitation de la durée des centrales à 35 ans sont au menu de ce simulacre qui déroule le tapis rouge aux industriels. Du côté des chambres, cet empressement à emboîter le pas des

industriels a peut-être des raisons cachées. La Conf dénonce en effet une « *manne financière qui génère des conflits d'intérêts pour les chambres d'agriculture qui récupèrent les financements issus de la compensation collective agricole* ». C'est un comble : les industriels payent « une amende » aux chambres pour avoir dégradé les terres agricoles, ce qu'elles ont elles-mêmes encouragé en amont ! Pour enfoncer le clou, celles-ci sont chargées des études de suivi, qui sont réglées... par les industriels.

Mais à certains endroits, avec un rapport de force syndical plus favorable, les choses peuvent s'inverser. Ainsi en Aveyron, grâce à la Confédération Paysanne, la Chambre d'Agriculture dénonce « *le renchérissement et la spéculation sur le foncier, la concurrence entre destination alimentaire et énergétique des surfaces agricoles et les risques accidentels d'incendies* », en concluant : « *Les sociétés photovoltaïques se tournent de plus en plus vers les terres agricoles par effet d'opportunité et intérêt financier* » (4). Position similaire dans le Gers, où la Chambre explique que l'agrivoltaïsme « *ne recoupe actuellement aucune réalité productive agricole démontrée* ».

Dans ce débat qui prend une ampleur nationale, la Conf était jusqu'alors la seule organisation nationale à s'exprimer contre les projets sur des terres agricoles, naturelles et forestières. Pour elle, « *une motivation essentielle est la qualité de vie au travail, en plein air, dans un cadre beau, regarder le ciel et écouter le chant des oiseaux : nous défendons un rapport sensible au monde qui nous est primordial. Travailler sous des panneaux c'est dégrader notre qualité de vie au travail, mais aussi l'environnement et les paysages de tous pour le bénéfice de quelques propriétaires et promoteurs. Quelle que soit sa surface, un parc photovoltaïque sur des terres agricoles et naturelles, est une installation de nature industrielle (...)* Nous refusons l'industrialisation des campagnes » (5). Puis le 22 septembre, un coup de théâtre advient dans le monde agricole. Les Jeunes Agriculteurs, organisation proche de la FNSEA, ont décidé « *de durcir le ton et de s'opposer à la poursuite de tout projet agrivoltaïque* ». Ils exigent un moratoire « *face à une volonté de l'État et des énergéticiens d'accélérer brutalement le développement de l'agrivoltaïsme en France. Le syndicat demeure un franc opposant au développement du photovoltaïque au sol. La stricte priorité doit demeurer l'installation d'agriculteurs et non de panneaux solaires* ».

L'aliénation des paysans

Dans son livre « *Reprendre la terre aux machines* », l'Atelier Paysan explique que les paysans sont devenus après-guerre des ouvriers totalement dépendants de l'agro-industrie, bien que déguisés en « chefs d'exploitation ». Dans le cas présent, les rémunérations payées par les industriels sont la clé de voûte de l'arnaque agrivoltaïque : sans elles, aucun paysan n'accepterait de brader ainsi ses terres. Dans un contexte où les

paysans sont endettés en moyenne de 200 000 euros, où les prix de vente des produits agricoles sont très faibles, les loyers offerts par les industriels, estimés entre 2500 et 5000 euros par hectare et par année, sont souvent vécus comme une issue de secours, alors qu'ils transforment des paysans en sous-traitants de l'industrie. La Conf' assène cette évidence : « *Notre métier n'est pas de produire de l'énergie. L'Agriculture Paysanne doit permettre à un maximum de paysan.nes répartis sur tout le territoire de vivre décemment de leur métier en produisant sur des exploitations à taille humaine une alimentation saine et de qualité* ». Et la Conf de l'Aveyron de mettre en garde : « *La contrepartie financière peut sembler alléchante rapportée à nos revenus bien qu'en mettant notre outil de production à disposition de ces sociétés, nous les enrichissons* » (6).

Qui plus est, c'est l'autonomie dans le choix des pratiques qui est aussi mise en cause. Car la présence de panneaux réoriente les choix agronomiques vers ce qui est compatible avec leur présence. D'ailleurs, l'Ademe se contorsionne pour masquer cette dépendance et propose que les projets soient « *adaptables* » et « *flexibles* ». Mais imaginons que l'éleveur bovin sous panneaux décide de passer à l'arboriculture de plein vent, les multinationales viendront-elles démonter leurs installations ? Bien sûr que non ! Ainsi selon la Conf, cela « *relève du marketing et vise à légitimer un opportunisme foncier et financier dans un contexte difficile pour le monde paysan. L'agrivoltaïsme éloigne de l'autonomie : il ajoute à la dépendance au complexe agro-industriel (industries de la grande distribution, des engrais, pesticides et semences, machines agricoles, banques, organisations syndicales défendant leurs intérêts) une autre dépendance plus moderne et consensuelle car porteuse de l'image de l'énergie renouvelable* ».

Delga sous le soleil de Sun'Agri

Entre 2009 et 2018, 3300 hectares (soit 4541 terrains de foot) ont été artificialisés en moyenne chaque année en Occitanie. Cette modification des terres est le facteur direct le plus important dans l'effondrement de la biodiversité. Et si la région est la première productrice en France avec 41% de la puissance photovoltaïque installée, elle veut encore la multiplier par 12. C'est dans ce contexte que la Mrae (Mission Régionale de l'Autorité Environnementale de l'Occitanie) explique qu'en 2021, sur 111 dossiers soumis à évaluation environnementale, 33 concernaient le photovoltaïque : « *De nombreux projets, souvent avec des ampleurs très importantes, prennent place sur des secteurs à enjeux environnementaux. Ces projets relèvent plus d'une recherche d'opportunité foncière* ».

Ce qui n'a pas l'air d'inquiéter du tout Agnès Langevine, vice-présidente de la région, qui usurpe le langage macroniste : « *Il faut simplifier les procédures, notamment les délais d'instruction [du PV] Si l'on n'arrive pas aujourd'hui à faire sauter tous ces verrous et à massifier, je ne sais pas si on y arrivera un jour. À l'échelle de l'Occitanie, il faut identifier tous les projets qui sont en stock, examiner les freins réglementaires d'acceptation ou financier, et tout faire pour en sortir le plus rapidement possible* » (7).

Ainsi, et afin de mieux faire passer la pilule solaire, les élu.es régionaux font appel à Antoine Nogier, qui dirige le lobby France Agrivoltaïsme. S'il se fait le chantre de l'agrivoltaïsme « vertueux », son entreprise Sun'Agri est en train de se faire racheter par Eiffage, géant du BTP et des autoroutes. Pragmatique, Nogier évoque alors « *une alliance avant tout industrielle* » (8). Et auprès de ses pairs financiers, il oublie ses envolées lyriques : « *Nous sommes maintenant dans le business. Nous sommes développeurs et investisseurs, c'est une activité très capitalistique* » (9). Il voudrait même nous faire croire que « *l'objectif est bien de permettre aux agriculteurs de s'adapter et de devenir résilients au changement climatique* » (10). Contacté par téléphone, il persiste : « *le premier but n'est pas de produire de l'électricité mais celui de protéger les cultures* ». Pourtant Stéphane Péré, le directeur de l'Agence régionale Énergie Climat de l'Occitanie (AREC), explique lui-même qu'avec Sun'Agri « *l'agriculteur se finance par l'électricité produite* ». Cette agence est par ailleurs un des meilleurs soutiens de Nogier, le nommant lauréat par sept fois, puis en entrant avec un million d'euros au capital de la Société Agrivoltaïque d'Occitanie, fondée par cet homme d'affaire.

Si Delga critique « *cette forte croissance [qui] ne doit pas s'effectuer au détriment des terres agricoles* », en affirmant « *privilégier les implantations en toiture ou en brise-soleil et dans les espaces impropres à d'autres usages* » (11), la Région a pourtant signé une convention avec Sun'Agri visant à faciliter les projets avec des communes et à sensibiliser « *l'écosystème bancaire afin de convaincre les investisseurs frileux de l'utilité et de la rentabilité de la solution agrivoltaïque* » (12). Delga promet ainsi une agriculture où chaque hectare coûte 800 000 euros de matériel et où chaque parcelle est gérée par intelligence artificielle à partir du centre de supervision de cette société, basé à Lyon. Car « *le cœur du réacteur de Sun'agri, c'est le numérique* » (13), insiste le PDG, qui aliène le monde paysan à sa technologie.

Vincent Labarthe, le vice-président à l'agriculture de la région, ne peut assumer ouvertement cette vision des choses. C'est pourquoi il tente de faire croire à la défense des terres agricoles... huit mois après que la région et l'AREC aient décerné des prix à

Sun' Agri : « *Elles sont rares et elles méritent d'être préservées. Le développement [du PV] peut parfois paraître comme un fléau. L'on ne doit pas le faire au détriment des zones agricoles ou des zones où la biodiversité est présente* » (14), déclare-t-il. Mais alors, comment légitimer l'atteinte aux terres ? Grâce à la participation citoyenne... C'est ainsi que le premier « parc solaire citoyen » de France à Luc-sur-Aude, réalisé en défrichant une pinède, reçoit les félicitations de Delga : « *c'est un modèle que je vais promouvoir* » fanfaronne-t-elle (15). Le parc a été lauréat du projet régional « *ENR citoyennes* » et a reçu 100 000 euros. « *Côté entretien, les brebis et les actionnaires nettoient le site une fois par an* », jubile TF1. Le maire, berger de ces brebis citoyennes, avoue que « *même si c'est petit, c'est un objet industriel* » (16). La même supercherie a lieu dans la Vallée du Célé dans le Lot, où Labarthe et Langevine paradent au milieu des brebis et des panneaux, au détriment des génévriers rasés, le tout installé par Enercoop.

Tsunami de projets dans l'Aude



« Je le vois un peu comme un raz de marée : tous ces projets, cela fourmille », nous rapporte Justine Bianconi, porte-parole de la Confédération Paysanne de l'Aude. Dans les six premiers mois de 2022, sur 15 projets portant sur 300 hectares, seuls deux étaient sur des zones industrielles. Début 2022 dans la Montagne Noire, le délégué Fdsea présenta l'agrivoltaïsme lors d'une réunion. Justine Bianconi poursuit : « À ce moment-là, j'ai pris la parole en disant : « je comprend pas, vous nous posez même pas la question si l'on veut devenir des producteurs d'énergie photovoltaïque ! ». Cela a engagé un débat, certains ont dit « oui mes vaches, j'arrive plus à leur payer du foin, c'est la galère. Moi on me propose un revenu, je le prends car de toute façon je ne pourrai plus faire de l'agriculture ». Et d'autres qui disaient « oui mais attends, en agriculture on doit vivre de nos revenus, des produits que l'on vend et on va pas se passer en plus de nos meilleures terres ». Et si en Aveyron l'industriel Voltalia propose des grattoirs pour les vaches au milieu des panneaux, dans l'Aude c'est l'hameçon des clôtures qui est tendu aux éleveurs : « Ici on a un voisin qui ne pense pas à la transmission et qui dit « les terres c'est moi qui vais les garder », raconte Justine. « Il me dit que les promoteurs vont faire un grand parc et vont le clôturer... et là j'ai fait « mais quand on est éleveur, faire de la clôture c'est un peu la base du métier non ? » ».

Auchan, la vie, la vraie

Les projets de PV dans l'Aveyron illustrent bien le manque de scrupules d'investisseurs envers l'environnement. Sur le Causse Comtal, le Touroulis (ou œdicnème criard) est un oiseau des steppes qui s'accommode mal de l'horizon obscurci par les panneaux. En ces lieux « quasi médiévaux », selon les deux Communautés de Communes concernées, il existe la plus forte présence de dolmens de France. Cela n'a pourtant pas empêché Akuo et son PDG Eric Scotto de déposer un permis de construire puis de le retirer sous la pression de 21 000 personnes ayant signé une pétition et de l'opposition de 54 organisations régionales et nationales. De son côté la société Voltalia, aux mains de la famille Mulliez qui est à la tête d'un groupe de grande distribution (Auchan, Décathlon, Kiabi, etc.), souhaite implanter son projet là où se situent, en plus du touroulis, les principales stations du Sénéçon de Rodez, une plante emblématique du Causse Comtal. Mais l'Office Français de la Biodiversité met en garde la 5ème fortune de France : « La zone du projet est celle où il y a la présence de la plus grande diversité de flore protégée. L'installation de panneaux va modifier les températures et l'ombrage et ainsi avoir un impact sur les conditions de développement de la flore locale très particulière » (17). Même la DDT s'y met en dénonçant l'industrialisation des campagnes : « Ce projet remet en cause l'identité et la qualité paysagères de ce petit causse [qui la rend] incompatible de fait [avec] ce projet industriel. Le rapport d'échelle pourrait être inversé entre un paysage naturel et un paysage industriel » (18). La farce est à son comble lorsque les membres de la commission environnementale de la préfecture de l'Aveyron demandent à l'entreprise si elle dispose de données scientifiques sur l'implantation de PV sur des pâtures à bovins. La société avoue qu'aucune donnée n'existe à ce jour et qu'elle initie une expérimentation qui sera lancée début 2023 sur une superficie de 5000 m² !

Mais bien qu'ils ne puissent pas produire d'étude, les VRP de Voltalia ont le sens du comique. Une famille qui rechigne à voir apparaître 80 hectares de PV à 100 mètres de ses gîtes en pleine nature, vient d'en faire les frais. « Le plan cela pourrait être de rénover et de vendre » a suggéré un représentant de Voltalia. Et de poursuivre : « Nous on va pas vous mentir en disant qu'il n'y a pas d'impact en faisant du photovoltaïque ». Mais, à ces habitants qui ne comprennent décidément rien à rien, il lâche : « Peut-être on peut vous proposer un accompagnement pédagogique autour de cela... » Avant de partir, ils tentent une dernière cartouche pour dissimuler les hectares de panneaux métalliques : « On envisage de planter une haie de frênes pour amplifier la masse boisée ». « Oui mais l'hiver ? », demandent les habitants -« Comment cela l'hiver ? » -« Bien ils perdent les feuilles », précisent-ils aux VRP qui restent pantois...

Loïc Santiago / Illustrations : Marco

- 1 : Discours lors de la Fête Terre de Jim, dans le Loiret, 09/09/22.
- 2 : ADEME, « Un mix électrique 100% renouvelable ? », 2015.
- 3 : Les Échos, 25/06/18.
- 4 : Motion du 15/11/21.
- 5 : Positionnement du 7/09/22.
- 6 : Positionnement de la Conf Aveyron, 2021.
- 7 : « L'urgence c'est maintenant », Boudu le Mag, 07/05/22.
- 8 : Greenunivers.com, 01/09/22.
- 9 : Les Echos, 14/06/21.
- 10 : PV-magazine, Sun'Agri reçoit un soutien fort de la région Occitanie, 11/10/19
- 11 : Communiqué du 16/01/18.
- 12 : Op. Cit. PV-magazine, 11/10/19.
- 13 : Ibid.
- 14 : Séance plénière du 17/12/20.

15 : Centrale solaire citoyenne de Luc Sur Aude, vidéo YouTube du 15/11/18.

16 : Ibid

17: Mission Inter-Service Aménagement des Paysages Aveyron, février 2022.

18: Ibid

"Comme en 40 : quand les écolos veulent la guerre" : le président des vignerons de l'Aude sera jugé pour "injures publiques"

Publié le 01/11/2022 sur France 3 Occitanie



Frédéric Rouanet sera entendu par les juges parisiens de 17^{ème} chambre du tribunal correctionnel de Paris, celle de la presse à la suite des plaintes déposées par deux associations et un syndicat agricole après autour d'un traitement aérien des vignes en 2020. • © BOYER CLAUDE / MAXPPP

Frédéric Rouanet, à la tête du syndicat des vignerons de l'Aude, sera jugé par la 17^{ième} chambre correctionnelle du Tribunal de Paris, celle de la presse, à la suite des plaintes déposées par deux associations et un syndicat agricole à propos d'un traitement aérien des vignes en 2020.

Frédéric Rouanet devra se présenter devant la 17^{ième} chambre correctionnelle du tribunal judiciaire de Paris, celle de la presse, dans quelques mois. Le président du syndicat des vignerons de l'Aude y comparaitra pour "injures publiques". Ce sont des propos, publiés le 4 juin 2020 dans un communiqué de presse du Syndicat des Vignerons de l'Aude contre la Confédération Paysanne et l'association

[Ecologie du Carcassonnais des Corbières et du Littoral Audois \(ECCLA\)](#) qui lui valent d'être convoqué devant la justice.

"Ecolo-bo-bio"

Un communiqué diffusé sur internet et par courriel contre le lobby qualifié d'"écolo-bo-bio", avec des références à la délation pendant la seconde guerre mondiale. Le président du syndicat des vignerons audois y exprimait sa colère après la mobilisation des associations et des lobbys écologistes pour empêcher un traitement d'urgence par voie aérienne de la vigne frappée par le mildiou.

La guerre est déclarée

Intitulé « *Comme en 40 : quand les écolos veulent la guerre* », le communiqué reprenant la demande de traitement dérogatoire des vignes indiquait que « *tout vigneron qui fera appel aux hélicoptères sera crucifié en place publique. Voilà donc que les écolos nous la jouent régime de Vichy. Voilà que Maryse Arditi, Présidente de l'association ECCLA, fait l'apologie de la délation :*

Soyez vigilant. Si vous voyez un hélico déverser des produits, prenez des photos de l'hélico, du nuage, mais aussi de l'état du sol et alertez- nous.

Maryse Arditi

Présidente de l'association ECCLA

Nous envisageons d'attaquer cet arrêté au fond pour qu'il ne crée pas un précédent pour les années à venir." Comme en 40 ! Les collabos sont de retour, à la solde de la nazi-écologie ! Mais ne vous y trompez pas ! La stratégie populiste de ces antitout - FNE en tête, suivie par les petits soldats de la Conf' - n'a qu'un seul but : faire crever l'Agriculture française ! »

Situation de crise

Les traitements avaient été effectués avec des chenillards, quelques jours plus tard -trop tard pour les vignerons- ce qui avait provoqué d'importants dégâts sur la vigne et l'extrême colère des vignerons. Joint au téléphone Frédéric Rouanet persiste et signe. *"J'avais les collègues de la plaine narbonnaise au téléphone qui m'envoyaient des photos de leurs vignes noyées sous un mètre d'eau et le spectre du mildiou. Nous avons passé toute une nuit à parlementer avec les trois ministères concernés, et nous avons fini par avoir le feu feu vert du 1er Ministre"*, précise-t-il.

A chaque fois que l'on avançait d'un pas, les écologistes nous faisaient reculer de deux. Leur dernier communiqué où ils appelaient à la délation, a été la goutte qui a fait déborder le vase. Je ne regrette rien.

Frédéric Rouanet

Président du Syndicat des vignerons audois

Même si ces propos sont forts car dans ce contexte, ce sont des gens qui nous emmerdent tout le temps. Nous avons besoin de vendanger. Nous vivons de notre vigne pas du RSA. Il n'était pas question d'utiliser des produits interdits, nous ne sommes pas hors-la-loi. Les gens qui nous attaquent savent que nous avons du poids médiatiquement parlant, et ils s'en servent pour exister", conclut le syndicaliste.

La guerre est déclarée

Dans un communiqué commun, l'association Ecologie du Carcassonnais des Corbières et du Littoral Audois (ECCLA), de la Confédération Paysanne et de France Nature Environnement (FNE) dénonçaient « *une rhétorique guerrière, accumulant les procès d'intention, les caricatures et les insultes publiques* », ajoutant que « *ni le retour des traitements par hélicoptère, ni la recherche de boucs émissaires, ni la violence verbale, n'aideront la viticulture à faire face aux pressions qu'elle subit.* »

"L'insulte de trop"

Évoquant « *l'insulte de trop* », les signataires ajoutaient qu'« *il faut être aveugle pour confondre le droit à l'information des riverains, ou nos activités de lanceurs d'alerte, avec la collaboration sous le régime nazi. Ce type de propos désignant nommément une personne qui, de notoriété publique, a vécu la chasse aux juifs pendant la guerre, et dont le père est mort en déportation, ne peut être accepté et doit être puni fermement. C'est pourquoi une plainte a été déposée afin qu'une enquête soit menée et que le ou les responsable(s) de ces propos soi(en)t identifié(s) et mis en examen.* »

Le président du Syndicat des vignerons de l'Aude devant la justice

Le vigneron audois Frédéric Rouanet est convoqué pour injures publiques ce vendredi 18 novembre par la dix-septième chambre correctionnelle du tribunal judiciaire de Paris.

Actu.fr, le 3/11/22



Le président du Syndicat des vignerons de l'Aude : Frédéric Rouanet. (©SVA)

Frédéric Rouanet sera entendu par les juges parisiens de la chambre de la presse le 18 novembre 2022 à la suite de plaintes déposées par deux associations et un syndicat agricole suite à des propos critiquant leur opposition à un traitement aérien des vignes en 2020.

Un communiqué de presse

Il comparaitra pour des propos publiés le 4 juin 2020 dans un communiqué de presse du [Syndicat des Vignerons de l'Aude](#) qu'il préside et qui est attaqué par **France Nature Environnement** (FNE), avec comme parties civiles la **Confédération Paysanne** et l'association **Ecologie du Carcassonnais des Corbières et du Littoral Audois** (ECCLA).

Epanrages par hélicoptère

L'affaire fait suite à la demande de traitement dérogatoire des vignes par les airs pendant le printemps pluvieux de 2020. Demande qui avait été contestée par les associations, appelant alors à dénoncer les viticulteurs qui auraient recours à ces pratiques. Un appel qui avait motivée la réponse incriminée du Syndicat des Vignerons de l'Aude.

Rhétorique guerrière

Dans un [communiqué conjoint daté du 16 juin 2020](#), l'association Ecologie du Carcassonnais des Corbières et du Littoral Audois (ECCLA), la Confédération Paysanne et France Nature Environnement (FNE) dénoncent « une rhétorique guerrière ».

« Dans sa communication le Syndicat des Vignerons de l'Aude fait un parallèle entre les propos de Maryse Arditì incitant à la vigilance citoyenne, et le régime de Vichy, le nazisme et la collaboration pendant la seconde guerre mondiale. Or nous n'avons jamais appelé à la violence - encore moins à la solution finale - pour les tenants de la viticulture intensive, et il faut être aveugle pour confondre le droit à l'information des riverains, ou nos activités de lanceurs d'alerte, avec la collaboration sous le régime nazi. »

ECCLA, FNE et Confédération Paysanne

Des noms d'oiseaux ?

Pour Simon Popy, président de FNE LR : « Qu'on nous donne des noms d'oiseaux, ça arrive et nous en avons vu d'autres. Mais là, il y a des propos qui dépassent gravement les limites de la polémique acceptable. » Pour Mathieu Dauvergne, co porte-parole de la Confédération Paysanne de l'Aude : « Le brûlot irresponsable que diffuse le Syndicat des Vignerons de l'Aude est une lamentable illustration de l'effet de projection par ses auteurs de leurs propres turpitudes. »

Des propos « un peu forts »

Assumant la validation de ce communiqué avant envoi, Frédéric Rouanet prend ses responsabilités : « certes ces propos sont un peu forts, mais honnêtement nous avons passé quatre jours au téléphone, sans dormir, auprès de trois ministères différents pour obtenir la dérogation. Et on se prend le coup d'un appel à prendre des photos, il y en avait marre » a expliqué Frédéric Rouanet à [Vitisphere](#) le 25 octobre 2022.

Malaise dans la viticulture : « Le prix de la bouteille de vin ne rentre pas en compte dans notre rémunération »

par [Nolwenn Weiler](#), [Sophie Chapelle](#) , le 29/12/22 Basta !



Dans le secteur du vin, beaucoup de viticulteurs peinent à vivre. Certains dénoncent le rôle des coopératives qui captent la valeur ajoutée au détriment des producteurs. D'autres s'organisent au sein de leur propre coopérative.

A l'ombre des grands crus et de l'insolente richesse des châteaux prestigieux, des vigneronniers crient leur désarroi. Le 6 décembre, des viticulteurs ont manifesté à Bordeaux, redoutant « *un plan social pour la viticulture* », entre effondrement des prix et surproduction [1]. Au sein de cette profession, beaucoup n'atteignent pas le salaire minimum. « *Les viticulteurs sont souvent payés en dessous du Smic* », nous confie Camille*, une productrice du Bordelais installée depuis 2005. Depuis plusieurs années, elle a vu le revenu de ses collègues vigneronniers dévisser, sauf pour celles et ceux en agriculture biologique.

Les grandes inégalités de revenus entre viticulteurs ne sont pas nouvelles. Selon une étude assez ancienne (2011) – réalisée par la mutualité sociale agricole qui n'a pas été en mesure de nous transmettre des données plus récentes –, le revenu familial par équivalent temps plein n'atteignait pas le niveau du Smic dans plus d'une exploitation viticole sur deux [2]. Ces données recèlent évidemment de

fortes disparités : « Il y en a qui s'en tirent bien, notamment ceux qui comme moi ne dépendent pas de coopératives, sont à leur compte et arrivent à dégager de la valeur ajoutée », souligne Mathieu Dauvergne, vigneron producteur indépendant installé à Limoux dans l'Aude. Quant aux autres....

Dans le milieu, difficile de croiser une ou un viticulteur sans qu'il n'évoque sa coopérative. Une bouteille de vin sur deux en France est en effet issue de coopératives viticoles [3]. Cette coopération agricole, Hervé Changarnier l'a toujours défendue. Il était viticulteur dans le Sud-Ardèche jusque fin 2019 avant de transmettre son exploitation. Dans ce territoire, beaucoup de caves coopératives sont nées à partir des années 1920. C'est ce maillage qui, d'après lui, a construit et consolidé la viticulture : « Au début, il n'y avait pas d'organisation commerciale collective commune. Chacun vendait sa production au négociant : il n'y avait pas d'organisation pour les prix. Grâce à la coopérative, on s'est motivés, on a replanté des vignes, réencépagé, dans l'optique de faire de la vente directe plutôt que de passer par le négoce. L'organisation commerciale, c'est bon pour les paysannes et les paysans.



Les Vignerons libres est la première cave coopérative viticole de France, située à Maraussan (Hérault) En 1901, 128 viticulteurs se regroupent et créent cette coopérative avec pour devise : « Tous pour chacun, chacun pour tous ».

Wikimedia commons

De l'émancipation aux fusions-acquisitions

Les coopératives viticoles ont ainsi permis aux producteurs de s'émanciper de l'omnipotence des négociants. Mais la vigne n'a pas échappé au mouvement de fusions-acquisitions qui concerne l'agrobusiness : 3 % de ces groupes agglomérés contrôlent 85 % de l'agrobusiness coopératif français ([lire notre précédente enquête](#)). « *Des monopoles voient le jour, au détriment des agriculteurs* », pense Mathieu Dauvergne, citant l'exemple de Cordier, la plus grosse coopérative viticole, issue de la fusion entre Vinadeis (premier groupe coopératif viticole français) et la filiale vinicole du géant céréalier InVivo. Cette fusion place Cordier dans le top 3 des acteurs du vin, derrière le groupe Castel et les Grands Chais de France.

« La coopérative Cordier possède tous les maillons de la chaîne, de l'amont à l'aval »

« *Cette coop a totalement "intégré" la filière, décrit Mathieu Dauvergne. Elle possède tous les maillons de la chaîne, de l'amont à l'aval.* » En janvier 2022, InVivo a ainsi pris 100 % des parts de Soufflet Vigne, distributeur d'intrants viticoles et de fournitures œnologiques qui propose notamment des pompes, pressoirs et autres levures de fermentation, mettant ainsi la main sur le commerce de gros qui approvisionne les viticulteurs. Même s'il n'est pas rattaché à leur cave, Mathieu Dauvergne se trouve contraint d'acheter ses produits de vinification à InVivo. « *Ils ont aussi trusté le négoce, il n'y a plus qu'eux pour acheter le vin, observe Mathieu Dauvergne. Résultat, ils peuvent dire aux viticulteurs que le prix d'achat c'est moins 20 % à cause de telle ou telle raison, tout en continuant d'augmenter les prix des produits phytosanitaires sur lesquels ils ont la mainmise.* »

Des risques de concentration foncière ?

« *La coopérative foncière est l'aboutissement de cette dérive* », ajoute-t-il. Les coopératives peuvent en effet acquérir du foncier à des fins de production agricole, comme le rappelle un document copublié par La coopération agricole que nous avons pu consulter. Dans ce cas, la coopérative confie l'exploitation des parcelles à un ou plusieurs associés coopérateurs, qui interviennent en tant que prestataires de services, avec leur propre matériel. « *Cela marque l'impossibilité pour les paysans de travailler sur leurs propres terres* », s'inquiète Mathieu Dauvergne.

Contactée par *basta!* [4], Marine Nossereau, directrice des affaires juridiques et fiscales à La coopération agricole, confirme que le rachat de foncier se développe dans la viticulture et les grandes cultures. « *C'est une grosse charge que la coopérative se met sur le dos pour sauver des agriculteurs. C'est pour éviter la déprise agricole. Et c'est très pratiqué dans le secteur des vins du sud. Les agriculteurs ne pourraient pas acheter, c'est beaucoup trop cher. Mais les coopératives n'ont pas vocation à se transformer en propriétaires fonciers qui feraient travailler des gens dessus ensuite. On ne veut pas devenir un grand kolkhoze* », tient-elle à préciser.

« Le viticulteur passe sa vie à courir après ses traites »

Longtemps membre de sa petite coopérative et seule productrice bio, Camille* a vu sa coopérative absorbée il y a quatre ans. « *Il y a un mouvement de fond de fusion dans le monde de la coopération viticole. Si on avait refusé, on aurait vraiment été le petit village gaulois qui résiste.* » Le conseil d'administration de sa coopérative justifie la fusion par la baisse du nombre de viticulteurs alors que les charges restaient les mêmes, impliquant une hausse des coûts et le risque que le revenu baisse. « *Je pensais qu'on avait une carte à jouer sur le fait d'être une petite structure, en faisant de la qualité. Mais je dois reconnaître que pour le moment, côté revenu, cela tient. On n'a pas eu de baisse notable.* »

« Le viticulteur survit grâce au conjoint qui travaille »

Mathieu Dauvergne, qui a lui aussi été adhérent d'une coopérative, apporte un regard beaucoup plus critique. « *Un viticulteur qui va exécuter à la lettre les directives de sa coopérative avec le rendement qu'il faut et dans des conditions parfaites peut dégager bon an mal an un Smic. Les prix du vin en vrac sont en fait administrés par l'interprofession de la filière où tout est calculé pour que, sur un parcours sans faute, il reste un Smic au viticulteur.* » [5] Mais quand le mildiou, le gel, la sécheresse ou les problèmes sanitaires s'en mêlent, le revenu dégringole. « *Le viticulteur survit grâce au conjoint qui travaille et passe sa vie à courir après ses traites. On est en train de faire sur la viticulture ce qu'il s'est passé dans l'élevage de la filière laitière, avec un tiers d'éleveurs travaillant sans relâche pour 350 euros par mois !* »

« Les coopératives ne disent pas ouvertement comment elles rémunèrent leurs producteurs »

Nous avons cherché à comprendre comment les prix sont fixés en viticulture. « *Les adhérents des caves coopératives sont payés en général à l'hectolitre de vin, explique Vignerons Coopérateurs de France, une section de la coopération agricole (en Champagne, le calcul est fait en kilo de raisin). La rémunération des producteurs serait fixée en tenant compte du prix du marché d'une part et des charges de la coopérative d'autre part. Ils l'assurent : chaque assemblée générale donne lieu à « une présentation des comptes et une validation de la rémunération de chacun. Ces décisions sont du ressort des AG et tous les producteurs peuvent s'y exprimer. La règle en coopérative étant l'équité entre tous, il ne peut pas y avoir de décision individuelle. Donc il s'agit bien toujours de décisions prises démocratiquement, ce qui veut dire à la majorité, au conseil comme en AG.* »

« *Les coops ne disent pas ouvertement comment elles rémunèrent leurs producteurs et leurs salariés, nuance Camille*, mais il n'y a pas non plus d'énormes différences entre nos dirigeants salariés et nous, producteurs. Elles n'ont aucun intérêt à cela. Dans ma coop, le plus gros salaire, c'était le maître de chai, qui gagnait 3000 euros avant son départ en retraite* » (lire [notre enquête à ce sujet](#)). Camille est payée en fonction du cahier des charges qu'elle a choisi, et contrôlé tout au long de l'année. Selon les modes de production – charte de l'agriculture raisonnée, grille [Haute valeur environnementale](#), bio, AOC – les tarifs de valorisation des apports varient.

« Il peut y avoir des bonus ou des malus selon que l'on est propriétaire d'un château ou pas par exemple », ajoute Camille. Les Vignerons Coopérateurs parlent plutôt de « primes qualité » et à l'inverse des « réfections » en cas de défaut de qualité. La production peut ainsi être déclassée si elle ne correspond pas à la qualité requise par le cahier des charges, et ne pas bénéficier du coup de la rémunération contractualisée. « L'enjeu est surtout que le dispositif soit transparent et équitable : transparent, c'est-à-dire expliqué avant la campagne et partagé en CA ou en AG. Équitable, c'est-à-dire appliqué à tous les adhérents de la même manière », insistent les Vignerons Coopérateurs.

Une autre coopérative explique : « Les prix sont revus chaque année par le conseil d'administration. Si la récolte est faible en raison d'aléas climatiques comme le gel, on applique un coefficient, ou un complément de prix au prorata des apports, qui permet de maintenir la rémunération. » Le système de rémunération aurait également évolué selon Hervé Changarnier : « On est passés dans ma cave d'une rémunération au kilo degré (où la teneur en alcool comptait beaucoup) qui n'encourageait pas la qualité (si tu faisais beaucoup de kilo degrés, tu avais beaucoup d'acomptes), à une sélection parcellaire où la rémunération dépend de la qualité du raisin. Ça nous a poussés toutes et tous à travailler mieux. »

Des rémunérations éloignées du prix réel de la bouteille

Pour Mathieu Dauvergne, le principal problème est le suivant : « Le prix réel de notre production, c'est celui de la bouteille de vin, mais ça ne rentre jamais en compte dans la rémunération du viticulteur. On est payés aux kilos de raisins. Les adhérents deviennent des producteurs de matières premières, et les coopératives veulent de la matière première au plus bas coût possible. » En pratique, le viticulteur livre du raisin, sous forme de vendange, à sa coopérative. La coopérative vinifie, vend le vin et rétrocède en principe la valeur à l'adhérent une fois le vin vendu – après avoir prélevé les coûts notamment de vinification. Or, c'est là que le bât blesse selon Mathieu Dauvergne.

Quel chemin emprunte le raisin avant d'être transformé en vin, puis de revenir dans les supermarchés voisins des vignes ? Les vigneronne ne le savent pas toujours. Selon Mathieu Dauvergne, une partie de la production est exportée pour être embouteillée, ce qui permet aux négociants de toucher des subventions, dont ne profitent pas nécessairement les producteurs.

« Quand des agriculteurs se posent la question de la répartition de la valeur de leur produit, ils s'arrêtent vite aux négociants qui leur parlent de mondialisation, de concurrence étrangère, d'export dans un marché difficile. Les agriculteurs ne vont pas fouiller : c'est tellement complexe et pénible à comprendre. Le système permet d'optimiser financièrement le coût de la matière première sur le dos des adhérents actionnaires. » Les producteurs ne touchent parfois qu'une partie infime du prix de vente des bouteilles. Interrogé à ce sujet, le groupe Cordier n'a pas donné suite à nos demandes. Les Vignerons Coopérateurs confirment pour leur part que « si la coopérative vend à un négociant des vins en vrac, la bouteille finale n'est plus du ressort de la cave elle-même. »

« Le problème c'est la taille, pas le statut »

« Cette taille de coopérative reste exceptionnelle dans le monde viticole », réagit Camille*, productrice du Bordelais, lorsqu'on évoque Cordier. En 2018, on comptait encore 650 caves coopératives et unions

en France [6]. Camille pointe davantage du doigt les revendeurs qui joueraient un rôle majeur dans les faibles revenus pour les viticulteurs. « *Le revenu dépend beaucoup des circuits de distribution. Dans ma coop, on ne peut pas tout embouteiller. On vend une partie de la production à des intermédiaires qui mettent en bouteille et revendent ensuite sous leur marque. Ce sont de gros acheteurs, c'est difficile de négocier avec eux. Ces revendeurs tiennent souvent les coops à la gorge.* » D'après elle, « *la plupart des coops essaient de maintenir la rémunération de leurs adhérents. Elles défendent réellement les intérêts de leurs producteurs.* »



La plus ancienne fruitière vinicole est celle d'Arbois (Jura) créée en 1906.

Les fruitières ne se limitent pas au fromage (Comté). Elles existent aussi pour le vin. Il faut entendre « fruitière » au sens du fruit du travail : se mettre ensemble pour faire fructifier une matière première, la valoriser et faire profiter les adhérents et adhérentes des fruits de cette transformation.

Wikimedia commons

C'est aussi l'avis de Hervé Changarnier, dans le Sud-Ardèche. Jusqu'à sa retraite il y a trois ans, il travaillait avec [Les Vignerons ardéchois](#), une fédération de caves coopératives qui se charge de la commercialisation et de l'embouteillage. « *L'avantage sur le plan commercial de cette union c'est la maîtrise de 80 % des volumes IGP Ardèche. On peut ainsi mieux défendre les prix, ce qui est crucial*

avec des productions pas énormes, du fait notamment du dérèglement climatique, et obtenir ainsi des revenus plus satisfaisants que dans d'autres zones géographiques. »

Dans le Jura, des fruitières vinicoles montrent aussi la voie d'une meilleure répartition de la valeur ajoutée. C'est ce qu'explique Bertrand Delannay, directeur de la fruitière vinicole de Voiteur. « C'est un système moins ancien que les fruitières à Comté, mais avec les mêmes principes – un homme/une femme, une voix, quelle que soit la taille. Il faut entendre "fruitière" au sens du fruit du travail : on se met ensemble pour faire fructifier une matière première, la valoriser et faire profiter les adhérents des fruits de cette transformation. Chaque fruitière fait son propre vin, a sa propre identité et son magasin. »

Dans la fruitière de Voiteur, les productrices et producteurs se concentrent sur la vinification jusqu'au conditionnement. Un prestataire extérieur vient faire la filtration et la mise en bouteille, un autre vient faire le dégorgement pour les pétillants, mais tout se fait chez eux. À l'évocation des dérives rencontrées par certaines grandes coopératives, Bertrand Delannay confie ne pas être « du tout dans cet univers ». « On a la taille d'une entreprise familiale. Les vigneronns sont complètement intégrés dans la coop, tout le monde se connaît. Le problème c'est la taille, pas le statut. »

Sophie Chapelle et Nolwenn Weiler

photo de une : À Tartaras, dans la Loire, Anne Déplaude est paysanne-vigneronne en agriculture bio sur 7,5 hectares. Nous avons réalisé un [reportage](#) en 2019. © Déplaude

* Ce témoignage a été recueilli à l'automne 2021. La viticultrice souhaite rester anonyme.

Aude / Agrivoltaïsme : la Confédération paysanne, figure de proue d'un syndicalisme agricole qui ne veut pas d'une "braderie" des terres agricoles



Elsa Curbières, Robert Curbières et Justine Bianconi condamnent un "accaparement des terres agricoles".

L'Indépendant, le 15/01/23

La Conf' affiche son opposition à la multiplication des projets sur des terres agricoles dans le département. Pointant des développeurs qui jouent de la "détresse agricole", le syndicat s'inquiète des pertes de la capacité de production en cultures nourricières.

Depuis des mois, la Confédération est en première ligne pour condamner la "*jungle de l'agrivoltaïsme*". Un sujet sur lequel le syndicat agricole a fait d'un projet carcassonnais le symbole de l'effet pervers, dans l'Aude, de l'appétit des promoteurs photovoltaïques pour les terres agricoles.

En décembre 2022, la Conf' avait souhaité revenir sur un comité technique de la Safer (société d'aménagement foncier et d'établissement rural), tenu quelques semaines plus tôt, lors duquel ses représentants avaient voulu soulever une vente tout juste actée sur Carcassonne et Trèbes : un terrain de 10 hectares, réparti entre terres agricoles et 5,5 ha en zone à urbaniser, avec un projet de panneaux photovoltaïques porté par Engie Green Land, acquéreur des lieux pour...1 M€. Un exemple emblématique selon la Conf' de "*la multiplication des demandes d'installations de panneaux sur les*

terres agricoles", pointe Robert Curbières : "On refuse cette hypothèque des terres agricoles et cet accaparement. On dénonce une braderie."

Un veto posé en rappelant que l'Aude, "entre 2010 et 2020, a perdu 8 940 ha de surface agricole utile" (selon le recensement agricole publié en juillet 2022 par la Draaf, la SAU audoise est passée de 223 996 ha à 215 568 ha, Ndlr).

L'agriculture devient un sous-produit de la production énergétique

Si la Safer, sollicitée, relativise la pertinence de cet exemple carcassonnais, la Conf' n'en déroule pas moins son argumentaire : "Cet exemple, il pose aussi la question de l'étalement urbain de Carcassonne, et il résonne avec le projet de 40 ha dénoncé il y a déjà six mois avec la plateforme logistique projetée sur des terres qui sont encore agricoles", souligne Elsa Curbières, coporte-parole de la Conf' audoise. Un décor planté avant de revenir à la question centrale de l'agrivoltaïsme et un reproche majeur fait aux grandes compagnies : "C'est du marketing, du greenwashing. L'agriculture devient un sous-produit de la production énergétique. Ces projets vont piocher chez des gens en détresse agricole en leur faisant miroiter des revenus, alors même que des friches restent à développer." Evoquant le "recul" permis par certains projets, "avec des exemples d'activités agricoles qui ont stoppé une fois les panneaux installés", Justine Bianconi pose d'ailleurs un principe : "Le terme même d'agrivoltaïsme, on le réfute : c'est du photovoltaïque au sol, qui se développe parce que les terres agricoles sont moins chères. Sans oublier que se pose la question de la transmission de ces terres, avec un capitalisme qui s'accapare une partie de l'espace qui devrait être exclusivement consacré à de l'alimentation. Et on va jusqu'à nous expliquer que les panneaux offrent de l'ombre : c'est la preuve que les questions climatiques ont pris le pas sur l'enjeu de la biodiversité."

Une évolution qui, enchaîne Robert Curbières, pose des questions en matière de souveraineté alimentaire : "Le flux d'argent empêche de réfléchir, on est sur du court-termisme. On ne comprend pas pourquoi ces projets sont accompagnés par les représentants des collectivités en commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF). Parce que le problème, c'est qu'on est rarement sur des cultures nourricières sous les ombrières : on est plus sur des cultures de niche, comme les kiwis, les grenadiers. Il en va désormais de la responsabilité des préfets de défendre l'intérêt général." En décembre dernier, Justine Bianconi affichait son attente à l'égard du "projet de loi qui se débat : le maintien de garde-fous". Pas sûr que le texte voté, en l'état, suffise à rassurer la Conf'.

Le "moratoire" des JA, la "dentelle" attendue par la FDSEA

Le constat est suffisamment rare pour être souligné. Même si les degrés d'opposition ou de scepticisme à l'égard de l'agrivoltaïsme varient, la Conf' n'est pas le seul syndicat agricole à manifester ses réticences à l'égard de tels projets. Dès septembre 2022, les Jeunes agriculteurs (JA) rappelait être "un franc opposant au développement du photovoltaïque au sol" et demandait alors un "moratoire" sur l'agrivoltaïsme, martelant que "la stricte priorité doit demeurer l'installation d'agriculteurs et non de panneaux solaires". Une position "dure" dont est encore éloignée la FNSEA, qui a d'ailleurs, en

décembre dernier, adhéré à France Agrivoltaïsme (avec Chambres d'Agriculture France), l'association de défense et promotion de la filière. Restent les mots de Christiane Lambert, présidente (sur le départ) du syndicat majoritaire en France, qui en novembre 2022 appelait à *"identifier tous les endroits où de toute façon il n'y aura pas d'agriculture. (...) C'est vraiment un travail de fourmi, c'est de la dentelle qu'il faut faire"*.

[Antoine Carrié](#)

Aude / Agrivoltaïsme : "On déplore qu'il y ait une spéculation foncière qui échappe aux agriculteurs"



Roland Traver, directeur départemental de la Safer de l'Aude.

Directeur départemental de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) de l'Aude, Roland Traver réagit aux critiques formulées par la Confédération paysanne sur la préservation des terres agricoles et souligne la problématique d'un partage inégal de la valeur générée par les installations photovoltaïques.

Que répondez-vous à la Confédération paysanne, qui a appelé à une action de la Safer pour préserver des terres agricoles vendues à Carcassonne à Engie Green pour un projet photovoltaïque ?

Il faut d'abord préciser que ce sujet n'était pas à l'ordre du jour du comité technique départemental : la question a bien été soulevée par la Confédération paysanne, mais cette opération n'avait pas été traitée par la Safer, puisqu'il s'agissait d'une vente de gré à gré. Nous avons seulement été informés par les notaires, au cas où un droit de préemption aurait pu être exercé. Sur cet exemple précis, une partie des 10 ha, 4 précisément, sont en zone U ou AU (urbaine ou à urbaniser) : d'autres parcelles, agricoles, sont enclavées au centre d'une zone artisanale (la zone de Sautès, là où se trouve la chambre d'agriculture de l'Aude, à Trèbes, Ndlr). Ces terres étaient en vente depuis une dizaine d'années, avec des friches : nous n'avons jamais été sollicités pour une acquisition, il était difficile d'y envisager une reconquête agricole. Quant au prix, de 1 M€, ce sont des prix qui ne se rapportent pas au contexte agricole : aujourd'hui, dans le Carcassonnais, c'est entre 3 000 à 5 000 € l'hectare pour des terres agricoles. Et dans ce cas précis, les terres acquises auront une autre destination.

Plus largement, quelle est la position de la Safer sur cette question de l'agrivoltaïsme, et des craintes affichées par les syndicats agricoles ?

Sur le fond, on adhère à la position de la Confédération paysanne. On est tout à fait favorable à ce que les terres agricoles le restent. Sur le Carcassonnais, il y a des milliers, voire des dizaines de milliers de friches agricoles : la mise en valeur de ces terres est difficile et le gros problème que l'on a, c'est l'absence de repreneurs.

Nous ne sommes évidemment pas opposés à la production d'énergie renouvelable, mais il faut que cela se fasse dans le strict respect de la loi : un certain nombre d'opérateurs anticipent, et font des acquisitions de terres, en espérant ensuite décrocher les autorisations. Nous sommes très souvent sollicités par des porteurs de projets qui recherchent des terres : et nous faisons toujours la même réponse, on ne vend pas de terres à des gens qui n'ont pas d'activité agricole.

L'un des biais le plus souvent évoqué est l'impossibilité, pour des agriculteurs en difficulté, de ne pas céder à l'attrait des retombées économiques que peuvent générer ces installations.

On déplore qu'il y ait une spéculation foncière qui échappe aux agriculteurs. Il est clair que certains opérateurs jouent sur le désarroi de certains exploitants : n'oublions pas, pour ne citer que l'exemple de la Piège, la sortie des zones défavorisées qui a causé de grosses difficultés financières. Une organisation comme la Safer doit défendre l'intérêt des agriculteurs : en pensant aux anciens, mais aussi aux jeunes, avec la question de l'installation. Un autre problème repose sur le partage de la valeur dans le cadre des montages mis en place pour ces installations photovoltaïques, avec des baux à long terme ou emphytéotiques. Ces panneaux supposent des investissements très lourds, qu'un agriculteur seul ne peut assumer, bien sûr : mais quand on voit les revenus qui en sont tirés, et les sommes versées aux agriculteurs, il y a d'évidence un partage inégal de la valeur.

[Antoine Carrié](#)

